



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique - België
P.P.
LIEGE X 9/2690
Autorisation de fer-
meture 9/149S

BIMESTRIEL
Mai - juin 2000
N° 30

Directeur : André SCHREURS ; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD ; éditeur responsable : Laurent LERUTH †

Sommaire

Une Région française « Wallonie » ?
/ A. Schreurs, p.1-3

Le 60^e anniversaire de Wallonie Libre
/ J. Dupont, p.4-5

L'impôt, miroir de la société
/ J. Rogissart, p.6-7

Billet sur la Francophonie
/ P. Bertrand, p.8

La voie est déjà tracée
/ M. De Middelée, p.9-12

Pour une nouvelle approche
du combat français à Bruxelles
/ P.R. Mélon, p.13

Billet d'humeur / A. Patris, p. 14

Boûkète et tapenade / P. Mélot, p.15

Nous avons lu
/ A. Schreurs - B. Coune, p.16-17

Nous avons entendu / B. Coune et
D. Lanier, p.18-19

L'irrégentisme français à Verviers
/ J. Gélis, p.20

Epinglé dans la presse / J. Liénard -
M. De Middelée, p.21-22

Hommage à J.E.Humblet, p.23

Les articles n'engagent que leurs
auteurs

UNE REGION FRANÇAISE « WALLONIE » ?

Wallons, Normands, ne sont que des prénoms ...
(à la manière de)

Quand nous appellera-t-on par notre nom et par notre prénom ? Comme l'a dit en son temps Jules Destrée, « mon pays, c'est la Wallonie » (1). Or, on n'entend plus guère parler, chez nous, que de la *Région wallonne*, non d'un pays, encore moins d'un Etat wallon - préfiguration de l'Etat souverain pour lequel combat le mouvement Wallonie Libre et qui, libéré du carcan belge, pourrait s'associer ou s'unir à la France (2). Le fédéralisme, acquis de haute lutte mais trop tardivement par le Mouvement wallon, postule cependant l'existence, à la fois, d'un Etat fédéral et d'Etats fédérés. Certes, la nouvelle Constitution fédérale belge ne connaît, comme entités fédérées, que des Régions et des Communautés, mais ne désigne-t-on pas les Exécutifs et les Conseils régionaux et communautaires sous le nom de gouvernements et de parlements ? Alors, pourquoi, dans le cadre belge, réduire l'Etat wallon à une *région*, à un *Gebiet* au lieu d'un *Land*, si on prend l'exemple allemand, ou encore à une sorte d' *area* ou de *country* au lieu d'un *State*, si on se réfère aux Etats-Unis d'Amérique ?

Nos premiers ministres-présidents n'étaient pas aussi timides. Ils n'hésitaient pas, comme André Cools, à parler d'Etat wallon et on se souvient de l'expression de Willy Burgeon, président du Conseil régional, donnant la parole au « Premier ministre de Wallonie » (il s'agissait de Bernard Anselme) et saluant « l'an I de l'Etat wallon » ! Guy Spitaels n'a peut-être pas utilisé le terme, mais par son autorité morale et sa stature d'homme d'Etat, il a maintenu et renforcé la Wallonie à ce niveau. Ce n'est pas pour rien que Royer, dans *Le Soir*, le paraît toujours de la prestance et des habits de Louis XIV... Et cela ne faisait sourire que le ministre-président lui-même.

>>>

On peut espérer que les choses vont changer avec l'arrivée de M. Jean-Claude Van Cauwenberghé à la tête du gouvernement wallon et qu'il réalisera ce qu'il a préconisé dans son livre *Oser être Wallon*. Car, depuis quelque temps, et singulièrement sous le « règne » de M. Di Rupo, non seulement, il n'est plus question d'Etat wallon, mais le nom même de *Wallonie* tend à s'effacer au profit de la *Région wallonne*. Cette appellation est d'ailleurs le plus souvent utilisée pour désigner non pas un pays, mais plutôt une Administration. Pour beaucoup, la Région wallonne n'est qu'un échelon administratif supplémentaire, sans contenu identitaire ni idéologique, par rapport à la Commune et à la Province. Le ministère wallon de l'Economie et des Transports (MET) a fait placer depuis longtemps une signalisation à nos frontières, mais alors que sur les panneaux flamands ne figurent que le lion emblématique et le nom *Vlaanderen*, on a cru bon - et surtout prudent ! -, sur les panneaux du Sud, d'ajouter à notre coq wallon le drapeau européen et d'inscrire « Wallonie, terre d'accueil ».

Bien que l'autoroute de Wallonie soit signalée comme telle à chacun de ses principaux accès, dans les médias certains continuent de la dénommer l'E 42 et le ministère des Transports a laissé débaptiser le tronçon Liège-Verviers-frontière allemande qui a été abusivement incorporé dans l'autoroute... roi Baudouin ! Tout cela n'est évidemment pas innocent.

Récemment, le chef du groupe PSC, M. André Antoine, faisait remarquer, à juste titre, que, depuis l'avènement de M. Di Rupo, le gouvernement wallon n'avait jamais proposé aussi peu de décrets au parlement (3). Tant qu'à faire, pensaient amèrement certains, pourquoi ne pas limiter à un mois par an les sessions de ce parlement, comme c'est le cas des Conseils provinciaux ? C'est peut-être ce que souhaitait M. Di Rupo, dont le « gouvernement » n'a été au fond qu'une sorte de super-députation permanente ? N'a-t-il d'ailleurs pas fait imprimer sur son papier à lettre de ministre-président wallon, les mots *Royaume de Belgique*, ce que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs ? (4) Cette attitude est à comparer avec celle du ministre de la Communauté française qui, à l'époque, et au grand dam des belgicains, avait fait supprimer cette mention sur les diplômes universitaires...

Ah, si nous étions Français ! C'est alors que l'on parlerait de la Wallonie. A-t-on jamais mentionné, chez nos voisins du Sud, la Région bretonne, la Région alsacienne, ou la Région proven-

çale ? Non. En France, on désigne les régions par leur nom. On dit officiellement : la Picardie, la Lorraine, l'Alsace, l'Auvergne, la Franche-Comté. Paradoxalement, la Wallonie existerait davantage dans la République française régionalisée que dans le Royaume fédéral de Belgique ! Et elle aurait depuis longtemps des compétences en matière d'enseignement !

La Flandre existe bel et bien dans notre petit royaume, parce qu'elle constitue une nation et parce que le gouvernement et le *Vlaamse Raad* exercent à la fois les compétences de la Région et de la Communauté, qui ont fusionné.

Chez nous, une telle fusion est politiquement impossible en raison du poids des Bruxellois francophones dans la Communauté française. Ceux-ci y représentent au moins 18 % de la population, alors que les néerlandophones ne pèsent que 3 % dans la Communauté flamande. En outre, leur influence dans les médias (la RTBF, *Le Soir*, *La Libre Belgique...*), dépasse de loin leur importance numérique. Or, en dehors de la défense - essentielle, il est vrai - de la langue française, les Wallons n'ont avec eux que peu de choses en commun. Bien souvent, les sensibilités et les intérêts diffèrent. Imaginer que la Région de *Bruxelles-capitale* pourrait, comme la Wallonie, rejoindre la République française, comme le souhaitent certains de nos amis, me paraît illusoire. En dehors de la Belgique que tout lui commande de vouloir sauvegarder, même sous une forme résiduaire, y a-t-il, en cas de départ de la Flandre, une autre issue pour Bruxelles que de devenir un District européen, ou une Ville-région européenne, dans laquelle les droits des francophones devraient bien entendu être défendus et garantis ? Mais la meilleure garantie ne serait-elle pas, justement, la présence de « la France aux portes de Bruxelles » suivant l'expression de Claude Eerdeken ?

Tant que la Belgique subsiste, il faut absolument maintenir des liens étroits et une solidarité réelle entre tous les francophones, tous les Français de Belgique, toutes les personnes ressortissant à la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Mais, répétons-le, ce ne peut être au détriment de l'émancipation et de l'épanouissement de la Wallonie et de l'affirmation de son identité. Ne faudrait-il pas, dès lors, revisiter l'institution communautaire, la réaménager de telle façon que la Wallonie, tout en restant solidaire des Bruxellois francophones, puisse avoir la maîtrise de sa politique culturelle et se rapprocher de plus en plus de la France ?

Force est de constater que, malgré le récent accord de coopération culturelle avec la République française, les principaux acteurs bruxellois de la Communauté restent animés par un esprit belge aux antipodes de la francophilie wallonne. Contrairement aux Wallons, ils se préoccupent bien plus de se définir, d'exprimer une certaine spécificité, par opposition à la France plutôt que de s'y associer culturellement. Il suffit, pour s'en convaincre, d'écouter la RTBF, où il n'est question que des écrivains *belges*, des acteurs *belges*, des chanteurs *belges*, des artistes *belges*, dont on monte en épingle certaines petites particularités sans intérêt, pour les distinguer à tout prix des Français en général et des Parisiens en particulier. Quand on y annonce les « francophonies théâtrales », on évoque les productions françaises, québécoises (et non canadiennes) mais belges (et non wallonnes et bruxelloises) ...

Faut-il être complexé pour ne pas apercevoir ce que cette attitude a de ridicule ! Imagine-t-on des Normands et des Lorrains agissant de la sorte et se prétendant différents non pas d'habitants d'autres régions françaises - ce qui est normal -, mais de l'ensemble des Français ? Qu'est-ce qu'une petite Communauté francophone de 4 millions et demi d'habitants accrochée au flanc de l'Hexagone, comparée à une grande Communauté de 60 millions d'âmes ? Et que pèse la belgitude par rapport à la francité ? Bien peu, en vérité. Comment peut-on d'ailleurs, quand on est de langue et de culture françaises, ne pas se considérer *aussi* comme Français ? Nous sommes Wallons et Français, comme d'autres sont Normands et Français, Provençaux et Français. Quoi de plus naturel dès lors, pour nous, de rejoindre l'espace français en Europe et de nous intégrer dans la Francité ?

C'est au sein de la Nation française, de la République, que la Wallonie doit affirmer son iden-

tité, comme le font les autres régions françaises. Il ne manque pas en France de régionalistes convaincus, comme M. Michel Delebarre, président du Conseil régional du Nord-Pas de Calais, notre région-soeur... L'excellente étude publiée récemment par l'Institut Jules Destrée sur *la Wallonie et les régions françaises* (5) montre clairement que celles-ci ont une identité plus forte que la Wallonie. Le drame de la *Communauté française de Belgique*, c'est que, sous le poids de sa composante bruxelloise et bien que les Wallons y soient largement majoritaires, elle a, consciemment ou non, *tendance à s'opposer à la fois à la Wallonie et à la France en niant la première et en voulant à tout prix se différencier de la seconde.*

Devant cet imbroglio institutionnel et mental, et compte tenu de la volonté affirmée ou larvée de la Flandre d'acquérir une autonomie qui s'apparente quasiment à une indépendance au sein de l'Europe, y a-t-il une autre issue valable pour la Wallonie que de devenir la 23^e région de France ? Elle n'y serait plus la Région wallonne, mais la région « Wallonie ». Elle aurait des compétences culturelles. Elle existerait enfin, sans être isolée ou repliée sur elle-même.

André SCHREURS

(1) L'expression a été reprise ensuite par le Rassemblement wallon, cf *Etre Wallon*.

(2) *Etat wallon* était déjà le titre de l'hebdomadaire du RW qui a succédé à *Forces wallonnes*.

(3) Cf *Le Soir* du 22/03/2000.

(4) Cf *Toudi*, Un antifascisme « royal-socialiste » et néolibéral, n° 25-26, ventôse (février/mars) 2000.

(5) *La Wallonie et les régions françaises, Approche comparée des identités régionales*. Enquête 1988. Cf *Wallonie-France*, n° 28, janv.-févr. 2000, p.14.





LE 60^e ANNIVERSAIRE DE WALLONIE LIBRE

Le 18 juin prochain, ce sera le 60^e anniversaire de la fondation de Wallonie Libre, créée dans la clandestinité en 1940, un mois après l'invasion allemande. Dans l'article ci-après, son président, notre ami Jacques DUPONT, rappelle les origines et la position actuelle du Mouvement concernant les relations de la Wallonie avec la France

Les origines

Wallonie Libre fut fondée le 18 juin 1940 par une poignée de patriotes wallons. Ils firent ce jour-là, devant l'Aigle blessé de Waterloo (monument autour duquel le Mouvement wallon se massait tous les troisièmes dimanches de juin), le serment de continuer la guerre contre l'occupant allemand. Ainsi créèrent-ils le premier réseau de résistance belge, qui demeura actif jusqu'à la Libération de septembre 1944.

Ayant pris connaissance un peu plus tard de l'Appel qu'avait lancé le même jour le Général de Gaulle, ils désignèrent celui-ci comme leur chef de guerre et donnèrent à leur groupe le nom de « Wallonie Libre » par référence à la « France Libre ». Un arrêté du Régent du 1^{er} février 1949 reconnut officiellement ces faits. Leur rôle de combattants pendant ces années sombres appartient à l'Histoire, mais l'esprit qui les animait a marqué pour toujours le Mouvement auquel leur action a donné naissance. On peut le synthétiser en trois mots : Résistance, Indépendance, Francité.

■ **Résistance** : résistance aux ennemis de la Wallonie, même quand ils sont les plus forts. Résistance aux idées dominantes lorsqu'elles sont nuisibles aux intérêts wallons. Résistance à la tentation d'abandon. Résistance au découragement, en pleine conscience de la durée et de la dureté de la lutte. Il faut bien se souvenir, pour donner toute sa valeur à l'exemple des fondateurs, de l'effrayante solitude qui était la leur le 18 juin 1940 ; la Belgique avait capitulé le 28 mai. Plus aucune autorité légitime n'y exerçait le pouvoir. Léopold III méditait ses premières félonies et une grande partie de la classe politique se disposait à la résignation ou à l'acceptation de l'ordre nazi. La France était elle-même au bord de l'effondrement et peu d'observateurs croyaient dans les chances de l'énergie « churchillienne ». Il n'y avait ni consignes, ni armés, ni sursaut populaire. Wallonie Libre n'a jamais cru que les pires difficultés de l'après-guerre avaient quoi que ce soit de comparable avec le cataclysme de 1940. C'est pourquoi elle est insensible au découragement.

■ **Indépendance** : c'est le concours de fortes volontés individuelles qui a suscité la Résistance à l'origine, et non les partis et les groupes de pression dont l'aveuglement, les fautes avaient ouvert le chemin au désastre. Nos fondateurs avaient des convictions politiques diverses. Ils ne les renièrent pas, mais ils n'admirent jamais qu'une organisation quelconque se servît d'eux sans égards à leur objectif suprême : la libération de la Wallonie. Fidèle à leur message, Wallonie Libre est restée indépendante des partis. Elle a souvent collaboré avec eux dans le jeu normal de la vie démocratique et elle a compté dans ses rangs d'innombrables mandataires politiques ; ne sont restés à l'écart de ce dialogue que ceux jetant explicitement ou implicitement l'opprobre sur le patriotisme wallon. Mais elle n'a jamais consenti à faire trêve, pour leur faire plaisir, dans la défense de son programme d'émancipation du peuple wallon.

■ **Francité** : le serment du 18 juin 1940 fut prêté devant un monument symbolisant la vaillance française dans une des plus terribles défaites de la France et de sa culture politique née de la Révolution française. Wallonie Libre est indéfectiblement attachée à l'indépendance et à la grandeur de la France parce que, comme le rappela le Congrès national wallon de 1957, les Wallons *font partie intégrante de la nation française* (même s'ils ont une autre citoyenneté depuis 1814), et aussi parce qu'ils savent que la civilisation française rejette par nature la soumission de la dignité humaine aux tyrannies de tous ordres.

Les relations avec la France

Comme on l'a dit plus haut, Wallonie Libre a toujours préconisé d'établir les liens les plus étroits avec la France. C'est évidemment son penchant sentimental depuis son origine. Mais c'est aussi l'intérêt stratégique de la Wallonie dont l'identité romane a besoin de l'élan de la grande nation-sœur face aux autres grands blocs culturels du continent.

>>>

Le développement chez elle des techniques de pointe, civiles et militaires, la consolidation de son enseignement, mal géré successivement par le pouvoir belge et la Communauté française, et des synergies géographiques encore virtuelles trouveront une voie courte dans cette coopération qui devra naturellement se prolonger dans toute la francophonie organisée. Au surplus, et sans concevoir d'illusions candides sur les pratiques normales du monde des affaires, il est clair que l'interpénétration croissante de deux économies résulte largement de la communauté de langue et de civilisation et que ce facteur ne peut être dissocié du calcul exclusivement industriel et financier.

De nombreux militants wallons veulent que l'indépendance débouche sur la réunion à la France.

Wallonie Libre, dont le rôle prendra fin avec la disparition de l'Etat belge, n'a pas à se prononcer sur cette option que les Wallons examineront dans un stade ultérieur. Elle se contente de faire observer très fermement que la République française ne pourrait éventuellement accueillir la Wallonie en son sein avant que celle-ci ne soit souveraine. Cette contrainte est incontournable en droit international, sauf à envisager des convulsions hautement improbables et indésirables. L'indépendantisme et l'irréductibilisme ont donc partie liée jusqu'à la séparation avec la Flandre. Les opposer l'un à l'autre relève donc d'une erreur de perspective.

Wallonie Libre, elle, ne fait que s'inscrire dans la logique des faits.

Qu'en pensent nos lecteurs ?

L'Association Le Grand Liège,

que préside M. Jean-Maurice DEHOUSSE,
Député européen et ancien Bourgmestre de Liège,
organise à Liège, dans les salons du Crédit Communal, 7, avenue Destenay,

LE MARDI 9 MAI 2000 A 19h30,
avec le concours de la section Wallonie des Amitiés Francophones,
une conférence-débat sur

LES RELATIONS ENTRE LIEGE, LA WALLONIE ET LA FRANCE AU XXI^e SIECLE

avec comme orateurs : **M. Bernard DORIN**, Ambassadeur de France,
entouré de

MM. Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat ; **Philippe DESTATTE**,
Directeur de l'Institut Jules Destree ; **Claude EERDEKENS**, Député fédéral ; **Paul-
Henry GENDEBIEN**, Député honoraire et **André SCHREURS**,
Président de Wallonie-France.

Modérateur : **M. Jean-Maurice DEHOUSSE**, Président du Grand-Liège

Comme de coutume au Grand Liège, la conférence sera précédée d'un dîner.
Renseignements et inscriptions : Mme Fabienne Roberti, Directrice du Grand Liège,
31, rue Saint-Gilles, 4000 Liège - Tél. 04 223 39 62 - fax : 04 222 31 52.

L'IMPOT, MIROIR DE LA SOCIÉTÉ

En Belgique comme en France, les baisses d'impôt sont à l'ordre du jour. La première en a certes moins les moyens que la seconde, mais enfin l'embellie de la conjoncture regonfle des bourses bien aplaties et puis, les libéraux au pouvoir se sentent un peu tenus de jouer l'air que promet leur vieille chanson. Le gouvernement prend d'ailleurs son temps pour ficeler le cadeau au contribuable. Il lui fait surtout voir l'emballage et l'expédition se réglera sur les échéances électorales.

La mesure sera populaire. Mais est-elle opportune ? Il est bien vrai que la population active supporte avec peine les prélèvements fiscaux que les gouvernements Martens V et VI ont déraisonnablement augmentés avec le consentement des partis bleus. Il est non moins vrai que la fiscalité belge, comme toutes les sécrétions du royaume, est une des plus bêtes du monde développé : elle stérilise l'initiative, le travail, la création d'emplois, voire l'efficacité du capital ; elle taxe méchamment des plaisirs simples et certaines épreuves de la vie ; elle attende à la solidarité des générations et sa seule pensée directrice est de trouver les ressources pour payer l'interminable facture des fautes et des gaspillages du passé. Qu'il y faille une remise à plat en vue d'une rationalisation en profondeur ne souffre donc pas une discussion entre gens de bonne foi.

Mais doit-on pour autant réduire son volume global ? Je lisais, il y a quelques semaines l'article d'une des gloires montantes de l'économie politique française, Jacques Généreux, dans *Les Echos* des 4 et 5 février sur le problème tel qu'il se pose dans l'Hexagone. Pour évaluer l'opportunité d'un tel allègement, écrivait-il, « il faut repartir de cette évidence oubliée : l'impôt n'est pas qu'un coût, il est aussi le prix d'un service. Or, tout entrepreneur le sait bien ; une baisse de prix n'est pas toujours une bonne nouvelle et n'est jamais un but en soi. Il en va de même pour les baisses d'impôts et il n'est en réalité que deux cas précis où l'on peut s'en réjouir : quand elles reflètent soit des gains de productivité de l'Etat, soit un recul de la demande des biens publics ». Inutile de dire que ces deux cas de figure ne sont pas d'actualité en Belgique ! Ce ne sont pas les largesses à Philippe et Mathilde, ni les milliards promis à l'Euro 2000 qui laissent augurer un meilleur emploi des deniers publics (je me cantonne

délibérément dans le futile pour mieux faire songer à l'important.) Et pour les services réclamés par les citoyens, la conclusion de Généreux s'impose : c'est la pénurie bien davantage que l'abondance. La collectivité s'épouvante de l'insécurité, de la congestion routière, du bruit des aéroports, de l'appauvrissement des hôpitaux, des synopes de l'enseignement. La pyramide institutionnelle du fédéralisme a pour effet que les demandes s'adressent tantôt à l'Etat, tantôt à la Communauté française, tantôt à la Région, mais l'imbrication des financements ramène tout cela à un commun dénominateur pour le problème en cause et celui-ci ne se posera pas en termes moins aigus lorsque nous serons séparés de la Flandre.

En effet, les Wallons, plus encore que les Flamands, attendent beaucoup de l'Etat. C'est un signe parmi d'autres de leur identité française. Eh bien ! que veulent-ils comme leurs frères d'outre-Quévrain : sentir moins la morsure du fisc ou avoir plus de services publics et de transferts sociaux ? Comme on l'a dit plus haut, un remaniement judiciaire du système de prélèvements permettrait, dans une certaine mesure, de concilier les deux avantages, mais ce serait loin d'être toute la solution. Or, le dilemme n'est jamais exposé clairement aux citoyens et l'entretien de la confusion suscite périodiquement des embardées socio-économiques et nuit sournoisement à la démocratie. Au fond, il s'agit des grandes finalités de notre vie en société organisée et sans doute en nation. On ne les scrute pas longtemps avant d'être confronté à une sélection des choix prioritaires, dans une perspective de développement durable. Resurgissent alors, sans oripeaux idéologiques, les vieux concepts de prévision et de planification que censurent avec frénésie les forcenés de la pensée unique. Les libéraux peuvent les approcher de manière aussi constructive que les dirigistes et l'on peut imaginer bon nombre de sages compromis entre les deux points de vue. Mais ceci ne saurait advenir que dans la lumière d'un débat de fond, exclusif des slogans de la politique politicienne. « Cessons donc, écrit Généreux, de jouer à cache-cache avec les citoyens et de les ballotter entre un discours libéral qui promet moins d'impôts sans dresser la liste des services collectifs à sacrifier et un discours interventionniste qui vante les bienfaits des services publics sans en présenter la facture.

Présentons, au contraire, des options claires, en sorte que, quel que soit le niveau d'impôts et de dépenses publiques, il soit par définition le bon, puisque choisi librement et en connaissance de cause. »

Il est probable que, dans quelques années, la Wallonie soit libre. La méthode que l'on vient d'esquisser est une recette infaillible pour la remise en ordre de ses affaires, selon les préférences de son peuple. Elle induit aussi une rationalisation administrative dont nous avons grand besoin en sortant d'un royaume qui juxtapose les féodalités aux logiques à la fois puissantes et tronquées par rapport à l'intérêt général. Elle revivifie le débat public et rend ses prérogatives à la politique qu'étouffe de nos jours un économisme myope et péremptoirement totalitaire. Comprendons enfin que, centrée sur les grands objectifs et prometteuse d'une Wallonie guérie de ses anciens maux, elle élargit la perspective de sa réunion à la France. Peut-être d'ailleurs est-ce là que réside le grand obstacle à sa mise en œuvre par des dirigeants qui entrevoient confusément ses conséquences...

D'aucuns plaideront que l'Europe ou « les marchés » (c'est tout comme, au jour d'aujourd'hui où l'Europe, c'est l'euro) auront tôt fait de nous passer le mors aux dents. Mais qui les a fait ce qu'ils sont, sinon le renoncement de nos politiques à l'exercice de leur propre métier ? Et resteraient-ils ce qu'ils sont si les politiques se remettaient à gouverner ? Bien, mais pourquoi le feraient-ils ? Parce que la demande démocratique, affinée par l'éclairage des enjeux, ne s'accommoderait plus de leur inertie. « Je crains la résistance des peuples » disait Jacques Delors. C'est elle, en effet, qui détruirait son œuvre de fourrier-tartuffe de la mondialisation du laisser-faire.

Laissez-moi citer encore Jacques Généreux, cette fois en puisant dans la toute récente réédition

de son livre *Une Raison d'espérer* (1). Il s'insurge avec pertinence contre « l'opposition artificielle entre un marché naturellement parfait et un Etat naturellement pervers ». En fait, « l'économie est politique. Elle prend des formes et a des conséquences diverses selon l'environnement juridique, institutionnel et conjoncturel, qui est largement, si ce n'est exclusivement, déterminé par des choix politiques. En conséquence, si l'économie est horrible, c'est que la politique l'est également ». Telle est, en effet, la nature horriblement politique de l'horreur maastrichtienne. « On ne cherche plus, explique notre auteur, à atteindre des buts, on vénère des instruments (...) La fin n'a plus besoin de justifier les moyens puisque les moyens sont devenus la fin. Ainsi nous propose-t-on de réaliser l'Union monétaire pour l'Union et non pour le plus grand bonheur des Européens (...) Comme il est inadmissible, en soi, (pour la classe politique) d'être antieuropéen, on se dispense de plus en plus d'exposer les raisons qui devraient rendre les citoyens proeuropéens. On connaît le résultat : une proportion croissante d'entre nous a rejoint le camp des antieuropéens et une large majorité de citoyens refuserait aujourd'hui de ratifier le traité de Maastricht » Croit-on que les Wallons diffèrent sur ce point des Hexagonaux ?

Le remède n'est point dans l'anathème jeté sur les multinationales et les banques - ce qui ne dispense pas d'épingler leurs abus. Il est dans le réveil civique qui suscitera le sursaut de la volonté politique. Quoi de plus culturellement français ? Quoi de plus philosophiquement républicain ? Quoi de plus rassembleur pour un peuple comme le nôtre, incertain de son avenir et inconscient de sa force ? Quoi de plus roboratif pour l'Europe elle-même, pour sa cohésion, pour son indépendance, pour sa puissance, dans la vigueur de ses nations ?

Jacques ROGISSART

(1) Editions Packet, 2000.

MOINS D'IMPOTS EN FRANCE ?

L'impôt sur les personnes physiques (IPP) est en tout cas moins élevé en France qu'en Belgique, tout au moins sur les petits et moyens revenus, car il est établi d'une façon plus démocratique. Dans les mois à venir, *Wallonie-France* publiera sur la question une étude d'Adrien Laurant.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

LA FRANCOPHONIE AUJOURD'HUI ⁽¹⁾

Le terme de « Francophonie » a été créé empiriquement par Onésime Reclus, géographe français, au lendemain de la guerre de 1870. Il n'a qu'une signification passive : l'ensemble des locuteurs dont le français est la langue maternelle, sans aucun objectif rassembleur. Il entre en sommeil jusqu'en 1962 où Léopold Sedar Senghor l'utilise dans la revue *Esprit*, lui donnant cette fois une dimension affective internationale qui séduit d'autres hommes politiques francophones, tels Norodom Sinanouk (Cambodge), Bourguiba (Tunisie), Hérou (Liban), Hamani Diori (Niger). Lorsque les dictionnaires l'accueillent, dans les années '60, c'est par le fait d'hommes d'Etat étrangers, sans que la France y intervienne.

Le mot a fait son chemin. Son sens est désormais élargi par trois chocs concomitants. Les progrès des transports et des transmissions ont, tout d'abord, rapproché considérablement et instinctivement tous les membres de la Francophonie, inégalement répartis sur les cinq continents. Ensuite, la décolonisation a engendré la naissance d'une vingtaine d'Etats indépendants qui ont choisi le français comme langue officielle, administrative et scolaire, selon le mot du président Senghor : « le français, ce merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial ». Enfin, une vive poussée identitaire francophone a secoué à divers degrés le Québec souverainiste, la Wallonie et Bruxelles fédéralisants, le Val d'Aoste, la Louisiane et la Suisse romande cherchant à faire reconnaître leur spécificité, chacun selon ses voies.

Depuis ces mêmes années 60, la notion de Francophonie a pris trois acceptions complémentaires, c'est-à-dire :

■ **L'ensemble des personnes qui s'expriment ou peuvent s'exprimer en français, à divers titres ou à différents degrés, faisant varier le rôle, l'image ou le statut de la langue.** Sont francophones, sans équivoque, ceux dont le français est la langue maternelle, administrative, officielle, diplomatique, scolaire, langue étrangère apprise, langue de culture ou de communication :

■ **L'ensemble des pays de par le monde qui revendiquent « le français en partage ».** Ce sont d'une part les Etats qui adhèrent aux associations regroupant au niveau international les journalistes, les universitaires, les parlementaires, les maires des grandes villes, les programmeurs de TV5. D'autre part, apparaît en 1970 à Niamey une organisation francophone intergouvernementale : l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), devenue, depuis le sommet de Hanoï en 1997, l'Agence de la Francophonie. Cette structure interfrancophone permet enfin aux populations de langue française,

relevant d'un Etat soit unilingue, soit plurilingue, d'affirmer leur identité dans une organisation de rang international. Depuis 1986, huit Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement ont successivement confirmé la présence politique de la communauté francophone sur la scène internationale, et son accroissement continu jusqu'à 52 membres à ce jour ;

■ **L'ouverture la plus large à l'esprit de dialogue et d'échange qui s'illustre notamment par l'accueil - impensable auparavant - d'oeuvres littéraires, cinématographiques, musicales, de mots, d'expressions, de tournures en français directement venus des Québécois, des Wallons, des Maghrébins, des Africains, d'Asie, d'Océanie...** A l'école, dans la rue, au cinéma, à la télévision, à la radio, sur les scènes du spectacle, ces créations de bon aloi, nées partout dans la Francophonie, se conjuguent ensemble et enrichissent notre patrimoine. Cet élargissement n'est plus limité à nos grands voisins européens qui ont inspiré entre autres une part de notre goût et de notre vocabulaire, mais s'étend désormais à tous les continents où fleurit la Francophonie.

Cette richesse culturelle nouvelle - au sens large - n'est-elle pas un atout de premier ordre en face de la mondialisation uniforme, et une revitalisation moderne qui régénère notre tradition ? Le succès des Francopholies de La Rochelle ou de Montréal, les Francophonies théâtrales de Limoges en 1998 et de Bruxelles en mars 2000, le Festival panafricain de cinéma de Ouagadougou, le Marché des arts et du spectacle africains d'Abidjan s'imposent comme des événements originaux majeurs. Ils témoignent de la vitalité de la Francophonie, en dépit de ses moyens modestes.

Une ombre aberrante ternit partiellement ce tableau : la grande indifférence, en France, des médias - presse écrite, parlée et audiovisuelle - qui entretient ainsi le désintérêt de son public national envers la Francophonie. La classe politique française, de tout bord, reste étrangement réticente, elle aussi, à ces mêmes enjeux.

Chacun sait, hélas ! que nul n'est prophète en son pays.

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) Source : *Etat de la Francophonie dans le monde - 1999.*

POINT DE VUE

LA VOIE EST DÉJÀ TRACÉE

Le 15 février 2043, il se réveille. A Waterloo, il se trouvait à présent en territoire français. Par la fenêtre, il voyait la ligne de barbelés, entrecoupée de miradors, qui marquait la frontière avec le Eerste Rijk Vlaanderen (le premier royaume flamand).

C. Javeau,
sociologue et directeur de la Revue de l'Institut de sociologie
(Université Libre de Bruxelles).

C'est au tour de l'éminent professeur de sociologie de Bruxelles d'annoncer, en termes imagés, pour éveiller les passésistes, la cassure de l'Etat Belgique. Et il ajoutait : « Dans l'Union européenne, la Flandre avait rejoint la Corse, le Pays Basque, la Croatie dans la fédération des Etats Racialement Epurés. Au sein de la Flandre, un statut spécial avait été accordé à Bruxelles, devenu *Brussel*, à condition qu'on y parla plus officiellement que l'anglais » (*La Libre Belgique*, 31/1/1999).

L'*establishment* bourgeois-belgicain en tremble ; on distille l'idée irréaliste, dans les médias généralement conformistes du pays, que la Belgique de 1830, construction d'une époque révolue, garde sens, utilité et avenir. L'optimisme de façade est de mise. Mais la peur, très mauvaise conseillère de la Communauté française, s'amplifie.

Tout ceci explique le vain combat d'arrière-garde qu'on observe face aux percées successives du nationalisme de la Flandre. Il conduit, par un jeu d'incessantes concessions pour sauvegarder une Belgique nominale, à la perte d'influence, de pouvoir et de moyens des Wallons, des Bruxellois et de la Francophonie en général, au nord-est de la France.

La dégradation belge concerne la France.

Le basculement du Grand Bruxelles, troisième ville francophone derrière Paris et Montréal, dans la sphère d'influence flamando-germanique ou anglo-saxonne (suivant la vision du sociologue Javeau), et le reflux wallon seraient un coup irrémédiable porté à l'influence de la France (et dans les pays latins), au cœur de l'Europe occidentale. Bruxelles n'est pas la capitale de la Flandre.

Bernard Dorin, président de l'association France-Wallonie-Bruxelles, le disait de façon implicite : « La Flandre est une majorité puissante dans l'Etat belge. Il est utile, dès lors, que la France s'intéresse plus particulièrement aux francophones de Belgique. C'est même de l'ordre de la nécessité » (1).

Alain Decaux, historien et ancien ministre de la Francophonie, a ces mots très justes : « Si l'histoire de France sert de référent identitaire pour la France, c'est la Francophonie qui en assure son avenir. » et d'ajouter : « Si je voulais être cynique, je dirais que pour qu'une langue perdure, il faut gagner les guerres. » (2)

La bataille pour Bruxelles et sa périphérie à majorités francophones prend de ce point de vue sa dimension internationale. La France, autant que les Wallons, ne peuvent s'autoriser à la perdre. Ce serait, en quelque sorte, et sûrement dans le renforcement de l'imaginaire flamand, une deuxième bataille victorieuse des Eperons d'Or (la première eut lieu en 1302), amoindriant l'influence française à quelques lieues de Paris et au centre des institutions européennes !

Maurice Druon, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, regrette que la France ne consacre pas suffisamment de moyens à la promotion du français. Elle devrait être, à ses dires, la priorité des priorités, car l'importance de la France dans le monde, son image aux yeux de l'univers, le chemin d'ouverture de son économie devraient être soutenus de la manière la plus vive et la plus généreuse, ou, en tout cas, nettement supérieure. Il y a un lien évident, constant, entre langage et économie. (3)

De manière concrète, M. Tong Seng, vice-gouverneur de Phnom-Penh, ne déclarait-il pas au journal *Le Soir* à l'occasion du colloque de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones), au mois de mars, à Liège, que « pour eux, l'appartenance à la Francophonie est synonyme de solidarité, mais cette solidarité pourrait être plus active. Nous avons l'impression que pour la France en particulier, le Cambodge n'est plus qu'un « îlot francophone » qui finira, tôt ou tard, par basculer dans la sphère d'influence anglophone. (4)

Certes, la France est confrontée au sud au nationalisme corse (île d'origine génoise). Ce serait cependant une faute de négliger au nord le sort socio-économique et culturel de l'espace francophone Wallonie-Bruxelles, cet extrême cap de la République française (n'eussent été les avatars anglo-bourguignons et habsbourgeois de l'Ancien Régime et les succès de la diplomatie anglaise).

Solidarité et rayonnement francophones

Le 22 mars 1999 fera date dans l'Histoire : le Traité bilatéral de coopération France-Communauté française de Belgique existe. C'est la première étape pour développer la collaboration dans les domaines de la culture, de l'enseignement de tous niveaux et de la recherche, notamment universitaire, et pour faciliter la symbiose.

Un traité de même nature de coopération sociale et industrielle, comprenant la coordination des infrastructures, sera une deuxième étape nécessaire dans le contexte d'une solidarité francophone vraiment active, considérant, par ailleurs, que les groupes français sont déjà les premiers investisseurs en Belgique et contrôlent 37 % des grandes entreprises wallonnes (5).

La priorité reste néanmoins de mettre en œuvre le Traité conclu en '99, de lui donner du corps et un dynamisme efficace. Le ministre-président de la Communauté française y sera attentif, avec le ministre de la Coopération et de la Francophonie à Paris.

Très justement, les parties s'y déclarent « désireuses de favoriser la connaissance réciproque de leurs réalités historiques, géographiques, sociales, culturelles et linguistiques. »

Découvrir la réalité wallonne

Car il y a bien un double phénomène de connaissance imparfaite et par là d'indifférence, voire de méfiance, entre un trop grand nombre encore de Wallons et de Français.

C'est un problème observable, mais regrettable, et qui demande d'être traité avec diligence. S'y ajoute la quête d'identité de la Région wallonne, rendue difficile par ses particularismes locaux hérités du Moyen Âge, aujourd'hui tout à fait anachroniques à l'heure des regroupements par appartenance culturelle dans une Europe de « nations » qui s'affirment.

L'écrivain wallon Charles Bertin nous dit avec beaucoup de pertinence : « la langue française est la langue de notre père et de notre mère. C'est elle qu'on parle et qu'on écrit depuis un certain nombre de siècles dans nos villes et dans nos villages. Et ce français-là n'est ni moins bon ni meilleur que celui d'Amiens, de Bagnols-sur-Cèze ou de Crépy-en-Valois : c'est exactement le même » (6).

Le temps est mûr pour se retrouver et reconnaître sa vraie famille et ses amis de cœur et de culture.

Encore faut-il, du côté français, corriger la connaissance souvent faible ou fautive de la Wallonie et de l'espace francophone dont fait partie Bruxelles, et de l'enjeu pour la nation française d'une résistance efficace aux manœuvres expansionnistes du bloc thiois (avec les Pays-Bas en arrière-plan). Il est bon, à ce propos, de citer Lucien Guissard sur le terrain même de la littérature française : « L'existence littéraire de la Belgique franco-

phone, sans parler de son existence ethnique, entre Bruxelles-capitale et une Wallonie qu'on situe dans « le plat pays », si toutefois on la connaît sous son nom (!), reste brouillée par une ignorance devenue traditionnelle, autant que l'est une amitié hautement affirmée et, la plupart du temps, profonde et sincère... La visibilité reste ainsi problématique. Les critiques de France s'en souviennent et parfois trop, comme quand ils ramènent toute inspiration belge à la 'culture flamande', à l'art flamand, à cause de Brueghel (était-il 'flamand' ?) ou de Rubens ou de Ghelderode, au nom flamand. » (7) Ne lit-on pas, dans Victor Hugo, que Namur et Dinant sont classées 'villes flamandes' ?

Toute la propagande flamande aujourd'hui diffusée dans le monde - et en France - exploite la confiscation séculaire des prestigieux artistes et musiciens originaires des territoires romans : Artois, Flandre gallicante (Lille, Douai, Saint-Omer), Cambrésis, Tournaisis, Hainaut, Namurois, Roman Pays de Brabant, Luxembourg roman, principautés de Liège et de Stavelot-Malmédy, sous l'appellation trompeuse de « flamand », « i fiamminghi », parfois même « i fiamminghi vallone » (!) à la Renaissance.

De toutes récentes expositions organisées à Gand et à Bruxelles ont présenté comme relevant de « l'Art flamand » les peintres wallons Magritte, Delvaux, Alechinski, Dotremont, Roger de La Pasture, etc ! Michel Wauthier y voit bien l'idéologie sous-jacente « qui ne fait que reprendre les thèmes développés au début du XXe siècle par l'âme... belge d'Edmond Picard : la Flandre d'hier garantit à la Belgique d'aujourd'hui une identité culturelle dont le dépositaire est, dans le contexte fédéral, la Communauté flamande. Il faut donc rejoindre la bannière flamande pour bénéficier d'une reconnaissance harmonieuse sur le plan international » (8). C'est ça la Belgique fédérale pour les Wallons qu'on dit fiers : un strapontin occulté et des miettes. Quand des Wallons, redevenus curieusement monarchistes, agitent le drapeau tricolore aux Joyeuses Entrées folkloriques, ils se font inconsciemment les tenants de la belgitude, ce métissage belgo-flamand, remarquablement dédaigneux de ce qu'ils sont, de leurs problèmes, de leurs projets, de leurs idéaux, de leurs réalisations.

Sans le savoir, ils entretiennent l'illusion du substrat belge (avec ses fastes princiers, ses émotions factices), structure centralisée complètement dépassée pour laquelle se battent les vieilles bourgeoisies francophones dont, ne l'oublions pas, le royaume de Belgique et sa monarchie furent - et sont encore partiellement - le noeud et l'instrument politique garants de leurs intérêts propres (souvent de manière occulte et éhontée).

On comprend mieux ainsi la difficulté, du côté wallon, à se trouver une identité et des appuis pour fonder le redéploiement de la Région dans son ensemble sur un projet décentralisé, spécifique et mobilisateur. Le déficit d'image de la Wallonie s'explique donc aisément en France et dans le monde. C'est un handicap fondamental à résorber, car seule la personnalité reconnaissable attire !

Dans son imaginaire wallon, Pol Vandromme pose le problème : « Dans mon enfance, je n'ai pas entendu prononcer le nom de Wallonie. Liège n'existait pas pour moi, ni Namur, ni Mons, ni Tournai. Charleroi ne scrutait pas la Wallonie. Nous sommes de la génération du quant-à-soi (...) L'heure de la France sonna tôt chez moi. Ma famille me l'indiqua tout de suite : Notre-Dame la France. Tout homme avait deux patries, la sienne et puis la France (...) Ne crie pas Wallonie comme on crie Noël. Nous n'avons pas de société, mais des factions, une principauté que flanquent des comtés, et toutes sortes de rumeurs frondeuses autour d'elles. Cette hérédité emplît nos artères. Le flamingantisme peut aider les sous-régions à se fédérer, mais il ne le fera pas sans elles. Ce sera la Wallonie ou la balkanisation. Dis à la vieillesse wallonne que son tribalisme est un archaïsme bantou » (9).

La Communauté flamande, par ses exigences réaffirmées d'autonomie financière, fiscale et sociale, montre à l'Europe - sans plus la moindre ambiguïté - sa volonté inébranlable de se constituer en Etat-nation reflétant l'unité populaire flamande et son principe de solidarité sociale : flamande et non plus belge. La Flandre s'affirme en concurrente de la Wallonie. Telle est la réalité. Face à elle, il y a la Communauté française et les deux Régions qui la composent : la Wallonie et la Région bruxelloise, sociologiquement et culturellement parties de l'« ethnie française » en Europe. Est-ce discutable ?

Communauté française ou wallonne ?

Comme l'affirme Hervé Hasquin, la polémique autour du nom ne doit pas cacher l'exigence vitale de solidarité entre Bruxelles et la Wallonie, tout en révélant le vieux sentiment de peur vis-à-vis de la France encore trop latent et qui nuit à une association franche et efficace.

Certes, l'aristocratie et certaines bourgeoisies francophones (à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre) continuent paradoxalement d'entretenir ce sentiment, complices inconscients du nationalisme flamand, affaiblissant ainsi leur propre famille culturelle et, à terme, leurs intérêts économiques.

Le peuple wallon et bruxellois, lui, en tout cas, ne peut plus s'y tromper, affronté qu'il est à la marche irréversible des Flamands vers l'autonomie (avec la détermination de flamandiser Bruxelles).

Quoi qu'on en dise, « Communauté française » de Belgique n'est pas ambigu à l'extérieur. On pourrait dire « Belgique française » comme on parle naturellement, pour les Tessinois, de Suisse italienne. Déjà au XVe siècle, Jean de Haynin relevait : « Les gens de langue wallone, ou de langue française, c'est tout un. »

Wallonie-Bruxelles constitue à vrai dire la Communauté wallonne (avec une minorité flamande de l'ordre de 12 % et qui s'amenuise -selon le Flamand Manu Ruys lui-même). Elle fait partie de l'Ethnie française au sens des politologues et de l'ethnolinguistique moderne (10). L'ethnie s'identifie au GLM (Groupe de Langue Maternelle), dit aussi « communauté linguistique » ou « groupe

ethnolinguistique », quelles que soient les races concernées ou les subdivisions politiques. « Communauté française » est, en définitive, le terme le plus approprié (comme le « Barreau français de Bruxelles »).

Les parlers wallon, picard, gaumais et champenois appartiennent plus à la « Communauté française » que le catalan du Roussillon, le breton ou le corse, ce qui n'empêche pas ces populations d'enrichir la France de leurs apports spécifiques. La Wallonie (avec ses grandes universités et sa tradition technologique) et Bruxelles (et sa position stratégique) ont vocation à en faire autant.

N'oublions pas que l'origine de la France est à Tournai, d'où partira Clovis pour réaliser, jusqu'à Paris, l'unité sous le nom de *Francia*, pays des Francs et que le premier empire d'Occident sous Charlemagne relève de la dynastie des Pippinides de Nivelles et des pays liégeois de Meuse. Ressourçons-nous ensemble.

Rappelons, si nécessaire, à nos amis français que la présence de la langue française est attestée depuis le XIIe siècle dans le comté de Flandre, et qu'elle fut à son apogée durant la période bourguignonne sous les ducs de la famille royale française. La francisation de la Flandre s'opérera à partir de 1750 sous le régime autrichien ; elle y deviendra massive sous le régime français (qui se termine en 1814) et continuera jusqu'au milieu du XIXe siècle. C'est à partir de 1870 que commencera le rejet organisé du français sous la pression du « Mouvement flamand » qui dictera la politique nationaliste agressive aujourd'hui de brûlante actualité.

De culturel, il est devenu politique et totalitaire. Ce sont, entre autres, les atteintes aux droits des personnes dans la périphérie de Bruxelles et les entraves aux manifestations culturelles françaises à Gand, Bruges ou à Anvers.

L'imposture pour l'Argent

La Flandre trouve sa force dans l'alliance affective des masses populaires et les bourgeoisies établies sur son sol, unies par la mémoire sociale et le ressentiment contre l'ennemi commun : le Francophone.

Confondant le peuple wallon avec l'oligarchie bourgeoise francophone, la revanche flamande affaiblit le Sud dans le cadre fédéral mais antifédérateur du royaume. Toutes les institutions sont conçues pour reconnaître et opposer les deux communautés. L'égoïsme, le repli sur soi et sur sa prospérité actuelle dictent à la Flandre sa revendication majeure d'autonomie fiscale, financière et sociale. Elle l'obtiendra : l'Argent flamand aux Flamands seuls. Le discours de loyauté fédérale de la Flandre (significativement sans propositions concrètes en ce sens) est une IMPOSTURE.

Que faut-il donc pour le comprendre ?

>>>

Cyclothymique et anormalement euphorique

Luc Rozenzweig, correspondant du *Monde* à Bruxelles, a cette formule : la Belgique, nation cyclothymique. Aujourd'hui, ce pays est anormalement euphorique, comme anesthésié par un mariage et une alternance gouvernementale. A qui fera-t-on croire que les conflits d'hier se sont évanouis, qu'entre Flamands et Francophones la fin des insultes équivaut à la redécouverte d'un destin commun (11) ?

« Tout peut se passer », cela ressort de l'étude la plus récente (le nombre et le rythme des publications sur le divorce belge est révélateur) des deux politologues, A. Miroir et A. Leton : *Les conflits communautaires en Belgique. Perspectives internationales* - Presses Universitaires de France.

Lode Wils, professeur d'histoire contemporaine à la KUL (Université catholique flamande de Louvain) ne voit pas de solution : « Du côté des nationalistes flamands, des collaborateurs fascistes sont vénérés au titre de martyrs et je ne vois pas comment le nationalisme flamand pourrait se départir de cette attitude. La collaboration est au centre de sa création et le fascisme est devenu partie intégrante de son développement. Il existe encore une nation belge, mais elle se désintègre rapidement » (12).

Denise Van Dam, Flamande et assistante aux facultés universitaires de Namur, met le doigt, dans sa thèse de doctorat, sur le point décisif résultant de son enquête : « La Wallonie se considère comme une simple Région (en osmose culturelle avec la France), et la Flandre, épousant les vieilles revendications du Mouvement flamand, comme un Etat-nation qui applaudit des deux mains au fédéralisme et exige le respect de ses frontières extérieures » (13). C'est, pour la Wallonie et Bruxelles, le piège de l'Etat belge, nominalement fédéral, qui recouvre déjà un confédéralisme de fait et que tous les plans politiques flamands tendent à consacrer en une confédération de droit : réduction maximale des compétences et budgets fédéraux ; cogestion de Bruxelles par le biais d'une surreprésentation non démocratique des Flamands ; rupture de la solidarité fédérale en matière sociale ; autonomie fiscale maximale des Etats-régions ; abolition des droits des Francophones en matière linguistique dans les frontières de la Flandre ; représentations consulaires distinctes ; recherche scientifique scindée ; division de l'appareil judiciaire ; communautarisation de la fonction publique

Rompre le cycle infernal des concessions.

Le mouvement ne s'arrêtera pas. Entre-temps, il est impératif pour tous les mandataires politiques de Wallonie et de Bruxelles de s'extraire du cycle infernal des petites et moyennes concessions successives (qui ne

profitent qu'aux Flamands suivant leur tactique d'acquisition progressive de l'autonomie politique et socio-économique). Y sont-ils attentifs à la Conférence de la réforme de l'Etat ?

Comme nous l'exposons précédemment, tout sans exception doit être mis à plat, notamment le tracé des frontières et le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des principes fondateurs de l'Europe sur le territoire belge, en ce compris la protection des minorités.

Tout autre comportement politique serait une sottise et une trahison des intérêts de la Wallonie et de la Francophonie.

La Flandre : un Etat-nation ; la Wallonie : une Région, Bruxelles aussi.

La voie est déjà tracée.

Le schéma est clair et indique que la voie est tracée, sans que cela bouleverse demain les équilibres européens, pour que la Communauté française de Belgique fédère ses deux Régions avec les Régions de France. Une Belgique française résiduaire aurait-elle un sens au flanc même de la France ?

Conservateurs, « pragmatiques » terre-à-terre, et tous ceux qui se moquent des Wallons se gaussent aujourd'hui de l'idée et de l'idéal. Mais ce n'est pas parce qu'ils sont encore nombreux à avoir tort qu'ils ont forcément raison.

Marc DE MIDDELEER
Docteur en droit (UCL)

(1) *Le Soir*, 20/6/1998.

(2) *La Une*, mars 2000.

(3) *Figaro Magazine*, 20/3/1999.

(4) *Le Soir*, 15/3/2000.

(5) *Wallonie-France* n° 29, mars-avril 2000, p. 15.

(6) *Revue générale*, 11/11/1991.

(7) P. HOUART, *Deux mille ans d'Histoire princière* (J.M. Collet), 1999.

(8) *La Revue Nouvelle - La géographie changeante des nations*, février 1998, p. 49 et suivantes.

(9) P. VANDROMME, *Les fumées de la Sambre*, (P. Legrain) 1985.

(10) G. NONTANDON, *L'ethnie française*.

(11) *La Libre Belgique*, 13/3/2000, p. 12.

(12) L. WILS, *Histoire des nations belges*, Quorum, Louvain-la-Neuve, 1999.

(14) *Tendances*, 11/1/1996 ? P. 30.

(15) *Wallonie-France*, n° 28, janv.-févr. 2000, p. 6.

POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DU COMBAT FRANÇAIS A BRUXELLES

Ne boudons pas notre plaisir : les attaques flamandes dans la périphérie de Bruxelles contre les francophones doivent nous réjouir secrètement, car elles semblent induire un enracinement progressif et irréversible de la langue française dans cette région. La crispation manifeste de nos « compatriotes » du nord pourrait toutefois entretenir en nous l'illusion d'une tranquille pérennité de la francophonie à Bruxelles et dans sa large banlieue. Le flamand contre le français, pensons-nous, c'est le pot de terre contre le pot de fer. Peut-être, mais il est un autre combat à l'échelle de l'Europe et du monde, où le pot de fer français pourrait se cabosser contre le pot de bronze anglais. De cet « entrechoc », nous percevons déjà les lourds éclats dans les allées du pouvoir européen.

De quoi s'agit-il ? Par le truchement des Flamands (toujours ravis d'entraver l'influence française sur les anciennes terres de l'Empire), avec la complicité active des Anglais et des Hollandais (boutiquiers circonspects et américanolâtres), avec la complicité forcée des locuteurs de bonne volonté (par l'usage fréquent de l'anglais comme langue de contact « neutre » avec les Flamands), sans compter le renforcement de la présence scandinave (forcément shakespearienne), la Belgique offre un terrain de chasse idéal aux Anglo-Américains qui peuvent imposer leur langue (et donc leur pouvoir politique) jusqu'au cœur de la capitale de l'Europe. L'avènement de Romano Prodi à la tête de la Commission européenne coïncide d'ailleurs avec une nouvelle poussée anglophone chez les couloiristes et dans les salles de presse.

Nous assistons donc à une double et paradoxale évolution : s'il est fort probable que l'usage du français se maintienne et même s'accroisse dans les rues de Bruxelles et dans sa large couronne brabançonne, il est envisageable que l'influence de la langue d'oïl décroisse progressivement dans les centres de décision européens. Attention Paris, attention Colombey ! L'enjeu est de taille : le déclin du français à Bruxelles, c'est le déclin de la France en Europe !

Cette dérive était pourtant prévisible. La Belgique, construction antifranaise d'origine, offri-

ra toujours un flanc volontairement poreux à toute pénétration étrangère qui lui permet de se délivrer de la force d'attraction de la France. L'absence d'un sentiment national consistant combiné à une situation géo-linguistique particulièrement vulnérable garantit son statut alterné et lyrique de « terre d'accueil » ou de « champ de bataille ». C'est sans doute ce qui lui a valu jusqu'aujourd'hui la sympathie quelque peu condescendante de ses voisins.

Hélas ! par contamination, par lourdeur d'esprit et par vénalité, la capitale de la Belgique a entraîné la capitale de l'Europe dans sa peu enviable condition de « ville ouverte » et transformé lentement la capitale de l'Europe en bastion anglo-américain.

Comment réagir ? Nous sommes convaincus que l'inéluctable partition de la Belgique entre la France, la Flandre et une ville-Etat bruxelloise à large majorité francophone (et pourquoi pas française si les Wallons de Bruxelles se naturalisent ?) pourrait réduire considérablement l'influence anglo-américaine dans la capitale politique de l'Europe et favoriser l'équilibre des forces en présence. La France agrandie de la Wallonie atteindrait alors dans les faubourgs de Bruxelles ses limites linguistiques naturelles, et cette lancinante proximité raffermirait définitivement le poids français au cœur de l'Europe. En débarrassant la capitale de l'Europe de la capitale de la Belgique, la France circonviendrait la tumeur qui la menace en même temps que l'Europe. La Belgique « laboratoire de l'Europe » ? Nenni. La Belgique « atelier de babélisation », c'est-à-dire d'anglicisation irrépressible de l'Europe.

Ainsi donc, le combat des Wallons et des Bruxellois pour la reconnaissance et l'illustration de leur identité française rejoint le combat des Français pour la défense de leur identité en Europe.

Allons plus loin : la défense de l'identité française en Europe est le combat symbolique et d'avant-garde des peuples européens libres (y compris les Flamands !) contre la prétention anglo-américaine à l'hégémonie mondiale.

Pierre René MELON

BILLET D'HUMEUR

AH ! C'QU'ON S'EMM... (air connu)

Pour irrévérencieux qu'il soit, le titre susdit traduit bien l'état d'esprit, rapporté par *Le Soir*, d'un membre de la coalition « arc-en-ciel » de l'Assemblée wallonne que nous avons plusieurs fois, à dessein, qualifiée d'interprovinciale. On s'embête donc à Namur sans que le malaise qui en découle ait fait l'objet, dans la presse, à la radio ou à la télévision, du moindre commentaire.

Dans une Wallonie où le conformisme le dispute à l'autosatisfaction de gouvernants au petit pied, le mot aura été pris pour une boutade du même tonneau que le cri de colère du député fédéral Eerdekens. En réalité, il est l'indice d'un malaise qui gagne de proche en proche : qu'avons-nous à faire d'un fédéralisme de pacotille axé sur le maintien d'une structure d'Etat dont la royauté est le symbole ?

Avec beaucoup d'autres, j'ai été, dans les années '60, un artisan d'un fédéralisme qui devait permettre à la Wallonie, tout en affirmant sa personnalité, de prendre en main les principaux leviers de commande de son destin.

L'élan est retombé, les désillusions sont venues. Le drame - car c'est un drame dont la partie francophone de la Belgique est le théâtre -, tient à ce que la Flandre a pu s'identifier alors que la Wallonie s'est vu refuser les moyens de se définir et de se situer sur la scène internationale.

Est-il exagéré de dire que nous, Wallons, payons le coût de la suprématie du français dans l'Etat au XIXe siècle, un Etat bâti au rebours du principe des nationalités pour répondre à des besoins qui n'existent plus aujourd'hui ? Objectivement, la Belgique n'a plus de raison d'être, mais les structures mises en place après 1830 continuent de peser sur les événements à tel point que les Wallons sont en quelque sorte tenus en laisse dans un assemblage où il n'y a guère de grain à moudre. D'où l'exclamation de notre parlementaire !

* * *

A ce point de l'analyse, et si l'on a en vue la décomposition probable de la Belgique, la démarche des Flamands est moins gênante que celle des chevaliers de la Communauté française de Belgique, rebaptisée Communauté Wallonie-Bruxelles, mais sans modification autre que de l'étiquette de l'équilibre interne des pouvoirs.

Il n'y a aucun risque à prévoir que le malaise entre la Wallonie et Bruxelles ira en s'aggravant aussi longtemps que les dirigeants francophones s'obstineront dans un jacobinisme dépassé en sauvegardant, sous couleur d'unité de langue et de culture, un amalgame néfaste qui pénalise une fois de plus la Wallonie et hypothèque l'avenir. Conçu dans le seul cadre de l'Etat belge, celui-ci ne peut qu'apporter tant aux Bruxellois qu'aux Wallons son lot de déconvenues. Que s'élargisse par contre la

champ de vision pour tenir compte des possibilités que recèle la donne européenne, et la barre pourra être redressée.

On en est loin. La démission de la classe politique wallonne, cramponnée à ses oeillères belges, est lamentable. La visibilité des organes de la Communauté française est aussi médiocre que celle de la Région wallonne. Cantonnées dans une fonction de contrefort de ce qui n'est plus que le dernier avatar de la Belgique française, les Wallons, pourtant majoritaires, en oublient de promouvoir ce qui fait la personnalité, au demeurant complexe, de la population wallonne. Passivité, suivisme, absence d'initiative, tout va dans le sens d'un conservatisme étriqué. Et cela depuis vingt ans déjà.

Tout peuple, toute collectivité a un devoir de mémoire. La Communauté française n'en a cure. La survie précaire de l'Etat central exige que l'on panache les apports flamands (prépondérants), bruxellois et wallons. Quelques personnalités, dont le ministre Collignon, réclament la régionalisation de l'enseignement, de l'histoire notamment ? On les envoie paître. Le petit doigt sur la couture du pantalon, les historiens - l'exception liégeoise confirmant la règle -, s'appliquent à ne connaître du passé composite des Wallons que la période « belge ». L'ouverture sur l'extérieur devrait commencer par la France. Qui s'en soucie ? On fêtera sous peu le premier anniversaire de la signature du traité culturel entre la France et la Communauté française : coquille vide. La coopération transfrontalière, chaudement recommandée par l'Union européenne ('pécunes' à l'appui) : serait-ce uniquement l'affaire du pouvoir fédéral ? En tout cas, le tête-à-tête franco-wallon est toujours écarté au profit d'opérations assemblant un plus grand nombre de partenaires.

Il faut mettre un terme à l'émancipation en trompe-l'œil des Wallons. Transférer à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles (Cocof) la plupart des compétences de la Communauté française, sans porter préjudice aux Bruxellois francophones. Porter sur le passé - nos passés - un regard qui nous est encore refusé, poser la question, jusqu'ici sacrilège, de notre appartenance nationale et du mode d'intégration dans la famille française, avancer - ce que des Wallons conscients de leur identité contemporaine sont seuls à même de faire - des suggestions pour un règlement novateur (hors cadre belge) des querelles qui empoisonnent les relations entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles.

André PATRIS

Directeur honoraire de la Maison de la Francité

Boukète et tapenade

Curieuse association, à première vue, que celle de notre savoureuse crêpe wallonne, fourrée de raisins secs ou de rondelles de pommes, et de la préparation culinaire méridionale faite d'olives broyées, de câpres et d'aromates ! S'agit-il de lancer ici une recette nouvelle consistant à tartiner l'une de l'autre ? On peut toujours essayer. Toutes deux certes excellentes séparément, elles ne paraissent pas pour autant faites pour s'entendre dans une proximité gastronomique aussi intime...

Mon intention, en rapprochant dans le titre de mon propos ces deux termes du terroir, est simplement d'affirmer haut et clair tout le bien que je pense des appellations locales, fussent-elles dialectales. La boukète est plus qu'une simple crêpe. La tapenade ne peut se confondre avec une sauce. L'une et l'autre, après avoir conquis notre palais, méritent bien les faveurs de notre langue... française.

Il n'est donc pas question, dans les lignes qui suivent de fustiger quelque régionalisme que ce soit, de condamner l'usage d'un belgicisme, d'un wallonisme ou autre provençalisme qui a sa raison d'être et qui heurterait une oreille par trop sédentaire.

Autre chose est de savoir s'arrêter à temps dans la création de particularismes, d'être capable de voir poindre une erreur, d'éviter d'écorcher la langue, notre meilleur outil de communication.

Aïe, pensez-vous ! Que cache ce long préambule ? Quelle leçon de « morale linguistique » cet article se propose-t-il de m'asséner ? A vous de juger si le petit effort de lecture en vaut la chandelle.

Un subside est-il égal à une subvention ? En Belgique francophone, la question ne se pose même pas. Synonymie parfaite. A la différence que, sans doute en raison de sa brièveté (deux syllabes orales au lieu de trois), subside a la cote d'amour. Ne parle-t-on pas d'un petit subside (pas trop difficile à obtenir et dont on espère la répétition) plutôt que d'une confortable (mais incertaine) subvention ? Et que de subsides accordés (ou refusés) aux ONG !

Que de subsides de fonctionnement réclamés par des écoles exsangues et des théâtres au bord du gouffre !

Pour ma part, si j'avais à choisir entre l'un et l'autre de ces procédés pour faire vivre l'organisme dont je vis moi-même (école, orchestre, théâtre, commune, ASBL, etc.), je prierais l'Etat de verser à mon employeur une subvention, en d'autres termes, de la subventionner, me subventionnant ainsi par ricochet. Dûment subventionné, je serais sûr du caractère utile - et durable - reconnu à l'organisme qui me nourrit, puisque la subvention se définit comme « la somme versée par l'Etat ou une collectivité locale à une personne (publique ou privée) dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre » (Grand Larousse). Ouf, mon avenir serait, je crois, assez solidement assuré.

Dans le cas où je me contenterais d'un subside, je ne devrais pas m'étonner que mon bienfaiteur me le coupe tôt ou tard (souvent trop tôt !) puisqu'il ne s'agit que « d'une aide versée à titre de secours » (*op. cit.*). Au retour de la situation normale ou jugée telle, le subside a donc perdu sa justification... et moi, une part de mes moyens de subsistance. Difficile, de ce fait, de vivre fort longtemps de subsides.

Au fond, la subvention relève de l'allocation, le subside de l'aumône.

Une suggestion : réfléchissons bien, le jour où nous aurons rejoint, autrement que par la langue, la République française, avant de lui réclamer pour notre organisme un (maigre et temporaire) subside ou une (décente et régulière) subvention... Et en attendant, prenons la bonne habitude de négocier avec le pouvoir de véritables subventions plutôt que, par ignorance du terme approprié, d'aléatoires subsides.

Pierre MELOT



**NOUS
AVONS
LU :**

LES CONFLITS COMMUNAUTAIRES EN BELGIQUE par André Leton et André Miroir

L'ouvrage, qui a fait l'objet d'un compte rendu dans *Le Soir* du 16 mars 2000 sous le titre « Une analyse du divorce belge », a l'avantage d'être l'œuvre collective de deux politologues, l'un Français, l'autre Belge, et d'être édité aux Presses Universitaires de France (1).

Il s'adresse autant, si pas plus, au public français qu'au public « belge francophone ». Docteur en Sciences politiques de Paris, M. André Leton enseigne à l'Institut d'Etudes politiques de Lille II, tandis que M. André Miroir est docteur en Sciences politiques de Bruxelles et professeur à l'ULB.

La première partie de l'ouvrage est à caractère historique et tente d'expliquer « un phénomène complexe aux origines anciennes », en deux chapitres aux titres significatifs : 1. De la nation belge à la Belgique des nationalités ; 2. De la question linguistique aux conflits communautaires. La deuxième partie analyse « un phénomène tentaculaire à l'évolution incertaine ». Les auteurs y mettent en évidence la *généralisation des conflits communautaires en Belgique* et étudient les facteurs de tensions, les facteurs d'apaisement et l'interaction entre les uns et les autres.

In fine, les auteurs ne se prononcent pas sur l'évolution de nos conflits communautaires, car « trop de paramètres interviennent pour pouvoir prédire l'avenir de la Belgique ». Conclusion prudentissime donc, d'un ouvrage honnête et objectif qui ne fait pas l'impasse sur le courant rattachiste en Wallonie, dont il souligne le caractère « largement minoritaire » tout en relevant les relais dont il dispose en France dans le chef de « quelques personnalités ayant exercé à plusieurs reprises des fonctions importantes dans les gouvernements de la Ve République et au moins une qui peut encore espérer un 'destin national' (2) », ainsi que dans les milieux de la gauche française, « attaché(s) à la fermeté sur les valeurs républicaines et opposé(s) à la philosophie du traité de Maastricht » (p. 358).

Dans le même ordre d'idée, les auteurs prennent au sérieux le soutien de la France au gouvernement séparatiste wallon projeté dans les derniers jours de juillet 1950, juste avant que Léopold III ne se décide à abdiquer : *La République voisine semble avoir l'œil rivé sur les tensions du petit*

royaume dont les soubresauts paraissent annoncer au gouvernement français la fin prochaine. (...) S'il est difficile, faute de preuves matérielles supplémentaires, d'établir avec certitude les mobiles qui ont présidé aux instructions répercutées par l'ambassadeur de France à son consul général à Liège (3), nul doute que de telles instructions éman(aient) des plus hautes sphères, un acte individuel ou spontané de la part d'un diplomate de haut rang (devant) être exclu (p.65).

Les auteurs ne voient, dans la fameuse sortie de Claude Eerdeken et dans certains propos de Louis Michel, qu'un « bâton derrière la porte », un moyen d'effrayer le Mouvement flamand et de « freiner les ardeurs des Flamands qui tiendraient des propos trop agressifs ou défendraient des positions trop inacceptables pour les Wallons ».

Par contre, ils admettent que *si la Flandre se détachait de la Belgique, cela pourrait causer un grand traumatisme dans la population wallonne dont une part importante pourrait alors avoir le sentiment que l'union avec un pays comme la France présente un aspect rassurant par rapport au devenir d'une Wallonie livrée à elle-même pour faire face à ses difficultés économiques et au financement de la sécurité sociale (p.356).*

André Schreurs
Licencié en Sciences politiques

(1) PUF, Collection Perspectives internationales, ouvrage publié avec le concours du Ministère belge francophone (?!) de l'Enseignement supérieur et le Centre d'Etudes des Relations Internationales et Stratégiques de l'ULB, octobre 1999, Paris, 367 p.

(2) Peut-être s'agit-il de M. Philippe Seguin ?

(3) Il s'agit de M. Jules Daniel Lamazière, ministre plénipotentiaire et consul général à Liège.

MATHILDE : REGARDS SUR UN MARIAGE PRINCIER

Ouvrage collectif édité par l'Université de Liège (1)

Saluons tout d'abord la (re)naissance d'une maison d'édition propre à l'Université de Liège. Cela dit, l'ouvrage dont il est ici question est relativement décevant. Agrégat disparate de six contributions de qualité très inégale, il laisse une impression de trop peu et de trop en même temps. De trop peu s'agissant des articles les plus intéressants, et de trop en raison des plus faibles ou des moins pertinents. En bref, trois contributions me paraissent nettement sortir du lot : *Quand la Belgique épousait la monarchie*, de M. Philippe Raxhon, excellente autant qu'instructive relation des débats du Congrès national quant au choix de la monarchie constitutionnelle comme forme de gouvernement pour la Belgique et de Léopold 1^{er} comme roi ; *Les 'mathilderies' en question*, remarquable et rafraîchissante analyse du traitement médiatique du mariage princier de M. Christophe Haveaux et *La caravelle de soie. Construction d'une royauté contemporaine*, de M. Pierre Petit, passionnante étude ethnologique des « logiques de la royauté » (p. 83).

Passons donc les aussi faussement érudites que vraiment plates et banales (et désespérément longues qui plus est) 'balaceries' d'usage, assaisonnées de considérations 'misodèmes' sinon 'démophobes' de notre 'de-grâce-Sire-faites-moi-baron' historiographe local, dont on est désormais en droit de se demander s'il eut feu Léon-Ernest Halkin ou Stéphane Bern pour professeur de critique historique ; passons également le discours naïf et normatif de M. Benoît Galer, sinon pour remarquer que, à la manière d'un Francis Delpérée, il confond le texte de la Constitution avec la réalité, croyant que celle-ci ne peut être que la fidèle traduction de celui-là ; attardons nous un instant sur l'article de Mme Chris Paulis, *Du prince consort au prince qu'on sort. Conte de fées et autres histoires* : de prime abord ludique et amusant, il contient certes l'une ou l'autre réflexion bien sentie, cependant, très répétitif, il communique à la longue (malgré sa brièveté en nombre de pages) comme une impression d'ennui, de lassitude, sentiment que semble d'ailleurs avoir éprouvé l'auteure elle-même, ainsi qu'en témoigne sa conclusion (p. 114-115) ; et concentrons-nous un peu sur les contributions de Philippe Raxhon, Pierre Petit et Christophe Haveaux.

A cent lieues de l' 'impertinence moustachue', *Quand la Belgique épousait la monarchie* de Philippe Raxhon constitue une passionnante autant que précise relation des débats de grande qualité intellectuelle qui agitèrent entre le 10 novembre 1830 et le 21 juillet 1831 le Congrès national quant au choix de la monarchie ou de la république et du futur roi des Belges. On y apprend, entre autres, outre que les représentants de la Nation (qui, faut-il le rappeler, n'étaient guère représentatifs du peuple...) avaient à l'époque une autrement plus forte envergure politique que nos parlementaires actuels, surtout

'francophones', combien le choix de la monarchie comme celui de Léopold 1^{er} fut relatif aux circonstances historiques et qu'il aurait très bien pu en aller très différemment : il s'en est en effet fallu d'un cheveu (mais quel cheveu puisqu'il s'agissait des « Hautes Puissances Alliées », essentiellement de l'Angleterre !) que nous (re)devenions Français, ce qui était manifestement le souhait de la majorité de nos congressistes, tandis qu'à la république allait leur cœur mais pas leur raison...

La contribution de Pierre Petit, pertinente étude avec la conclusion de laquelle on peut cependant ne pas être d'accord. (n'accorde-t-il pas trop d' « efficacité symbolique » aux événements maritaux de l'automne dernier ? - p. 97-98), offre le point de vue relatif et comparatif d'un ethnologue spécialiste de la civilisation africaine. *La caravelle de soie. Construction rituelle d'une royauté contemporaine* révèle méthodiquement, en les déconstruisant, « combien les logiques de la royauté empruntent parfois des voies semblables, malgré les océans qui les séparent » (p. 83). Une lecture intellectuellement jouissive !

Enfin, *the last but not the least* comme le disait, à propos de sa troisième fille, le roi Lear, le bon vent d'air frais que fait souffler sur l'esprit *Les 'mathilderies' en question* de Christophe Haveaux, véritable 'positif' - à moins que ce n'en soit plutôt le négatif ? - de l'étude sans âme de Benoît Galer. Malgré sa brièveté (tout au plus 10 trop petites pages), l'article de ce collaborateur du *Soir* donne un panorama complet, bien agencé et d'une grande pertinence de la façon dont la presse a médiatisé les récentes « mathilderies », avec en contrepoint un retour sur la manière dont elle a rendu compte du discours républicain de José Fontaine du 19 septembre 1999. Et de conclure, lumineux : « Le 15 décembre, Luc Delfosse révèle dans *Le Soir* comment, au lendemain des législatives du 13 juin, le Palais royal a tenté de reconduire le CVP au pouvoir ; et ce en dépit des résultats d'élections démocratiques. Voilà peut-être le vrai scandale. » (p. 126).

En résumé, c'est un ouvrage dont je conseillerais une lecture sélective..., à moins que le lecteur ne souhaite s'étrangler en lisant l'indigeste prose d'un Francis Balace !

Boris COUNE

(1) 2000, 126 pages.



Une conférence de Luc Rosenzweig : FRANCE-BELGIQUE : LES MALENTENDUS MEDIATIQUES

Le 14 mars a eu lieu, en la salle Gothot de l'Université de Liège, une conférence consacrée aux malentendus médiatiques franco-belges. En guise d'introduction, le conférencier M. Luc Rosenzweig, correspondant à Bruxelles du journal *Le Monde*, raconta, sans se départir de sa bonhomie habituelle, qu'il avait récemment failli voir son accréditation supprimée pour « crime de lèse-majesté » ! Luc Rosenzweig avait, en effet, eu l'audace, dans un article consacré aux événements maritimes de l'automne 1999, d'appeler « Flupke » le prince Philippe, surnom marollien dont l'évocation n'avait pas eu l'heur de plaire au Palais. Ce dernier avait aussitôt suggéré au gouvernement fédéral de sanctionner l'irrespectueux correspondant français, un arrangement diplomatique évitant finalement que le ridicule empourprât de nouveau la Belgique.

Et Luc Rosenzweig de poursuivre que le ton désinvolte qu'il adoptait vis-à-vis de l'institution royale, si elle choquait nombre de lecteurs belges du *Monde*, correspondait à la façon dont le citoyen français appréhendait, avec ses « tripes républicaines », l'institution monarchique en général. La république est un autre sujet tabou dans l'espace public belge, confia le journaliste parisien, anecdote à l'appui : lors d'un débat télévisé sur le droit des souverains au respect de leur vie privée dans lequel il fit office de « Français de service », Luc Rosenzweig eut, en effet, l'occasion de constater avec quel aplomb deux de nos plus éminents hommes politiques, pourtant fervents républicains en privé, tinrent les propos requis pour apparaître fervents royalistes en public !

Le conférencier évoqua également l'intervention déterminante du Palais pour empêcher que Médiabel, société éditrice de *Vers l'Avenir* et surtout de la royaliste et catholique *Libre Belgique*, chût dans l'escarcelle du groupe *Le Monde*, « français, républicain, laïque et franc-maçon », bref diabolique aux yeux de notre très 'charismatique' famille royale !

* * *

SONT-ILS FOUS CES LIEGEOIS ?...

Question impertinente, déjà posée par Jean Bru-mioul dans son spectacle et reprise par Jules Pirlot, professeur d'histoire et ici animateur « de débats et de clubs de réflexion » organisés dans les locaux de la Fondation Jacquemotte à Liège.

Les Liégeois se prennent pour des Français !
C'était le thème proposé ce mardi 11 avril, d'une part, à

Luc Rosenzweig entretint ensuite l'assistance (surtout composée d'étudiants de l'Université de Liège) de la situation belge et de la manière dont la France et les Français la percevaient.

A la manière d'un Jules Destrée, le journaliste français raconta combien il était difficile de faire prendre conscience à ses compatriotes qu'il n'existait pas de Belges, mais des Flamands et, à défaut de Wallons, des Belges francophones, autrement dit que la 'Belgique de grand-papa', apparemment si simple, avait depuis belle lurette cédé la place à une Belgique plus complexe, modèle non pas de coexistence mais de « gestion pacifique de division ».

Reste que la France ne reconnaît que des Etats souverains, ainsi qu'en témoigne le peu d'entrain apparent qu'elle a mis pour signer un accord de coopération culturelle avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles, entité « non-étatique ». A vrai dire, la France se percevait, selon Luc Rosenzweig, comme un territoire achevé ; la République, une et indivisible, est certes 'intégratrice', mais, en contrepartie, s'abstient de verser dans l'irréductibilité. Dans cette optique, toujours selon le conférencier, la présence d'hommes politiques français à des colloques de type rattachiste romprait avec la tradition républicaine de strict respect des frontières des autres Etats et de non-intervention dans leurs affaires intérieures.

Cela dit, Luc Rosenzweig précisa que, si d'aventure une crise survenait et si le peuple wallon émettait clairement le souhait de voir se réaliser un rapprochement politique entre France et Région Wallonie, la République serait contrainte de reconsidérer sa position en conséquence.

Boris COUNE

André Patris, ancien journaliste engagé dans le Mouvement wallon, ancien fonctionnaire européen, initiateur de la Maison de la Francité à Bruxelles et récemment auteur de *Wallonie et France : une nation Une ou deux républiques ?* (1), et d'autre part à

Philippe Raxhon, historien et professeur à l'Université de Liège.

>>>

Dans son introduction, Jules Pirlot remarque qu'à Liège, le sentiment fédéraliste a toujours été très ancré, mais, la situation politique évoluant sans cesse, un sentiment de manque s'installe. Tout se passe comme si, par suite de la disparition du mouvement Wallonie Région d'Europe de José Happart, l'idée rattachiste était en train de prendre sa place. On sait d'ailleurs que beaucoup de décideurs se rallient - avec toutefois beaucoup de discrétion - à la solution française.

Premier intervenant, André Patris attire d'emblée l'attention sur une question cruciale : celle de la nation et, puisque l'Europe des Nations demeure une réalité, à laquelle peut bien appartenir le Wallon ? Interrogation d'autant plus pertinente que le fédéralisme à la sauce belge s'avère être de plus en plus un fédéralisme de repli.

André Patris remarque que l'expression « nation belge » n'est plus employée et pas davantage d'ailleurs : « nation wallonne ». En revanche, alors que la nation française est bien réelle, l'ouverture sur la France n'est jamais évoquée et, à ce propos, il insiste sur le silence pesant du monde politique francophone. Mieux, les prises de positions sont toujours à sens unique : sauver la Belgique, voire même relancer le... Bénélux (cf la récente déclaration de Louis Michel à Amsterdam).

Cela s'explique par l'inexistence d'une vraie opinion publique en Wallonie, due à la frilosité et à la perception étreinte des politiques, à l'évacuation du débat d'idées et à l'absence de médias spécifiquement wallons. Bref, le vide face à une Flandre dynamique !

Il faut ajouter que la situation est encore aggravée par la trop fréquente ignorance des Wallons de leur Histoire. Elle n'est d'ailleurs enseignée nulle part, sauf à Liège (2) en dépit des efforts de réformateurs tels que feu L.E. Halkin ou Philippe Destatte. La vision belge reste prédominante et exclut même de parler de sujets « subversifs » (Question royale en 1950, grande grève de 1960...).

Dans un tel contexte, le Mouvement wallon devra insister sur l'appartenance des Wallons à la nation française, la seule à laquelle les attachent la langue, la culture, les souvenirs et maintenant l'économie. Le combat ne sera pas facile, car la classe politique francophone a tout intérêt à prolonger le fédéralisme actuel - fut-il mortifère pour la Wallonie - et d'autre part, à maintenir la Communauté Wallonie-Bruxelles dans laquelle le poids de la capitale demeure excessif. Diagnostic pessimiste ? Peut-être, mais il est sans doute lucide et tel quel permettra aux militants de voir le chemin qui reste à parcourir.

La 'folie liégeoise', s'interroge Philippe Raxhon, ne devrait-elle pas s'entendre selon Erasme ? (ndlr : alors ne serait-ce pas le bon sens qui prévaudrait ?) En tout cas, pendant des siècles, l'histoire de la principauté restera dominée par le souci de maintenir l'indépendance de ses institutions, politique toujours difficile à gérer entre le bloc français et le germanique. Cela se verra dans le choix des princes-évêques, élus par soixante chanoines « courtisés » par les grandes familles régnautes. Les

échanges culturels avec la France seront nourris surtout depuis le XVIII^e siècle (influence des Lumières). En 1789, les Liégeois feront leur propre révolution pour reconquérir leurs anciennes libertés, mais seront très vite menacés par le Saint Empire romain germanique. L'année suivante, la France fera « une Déclaration de Paix » au monde, empêchant par là même l'application des Droits de l'homme aux Avignonnais, sujets du pape, et aux Liégeois, qui enverront une délégation à Paris en septembre 1790 afin de demander de l'aide. Les délégués seront fraîchement reçus surtout par la droite de l'Assemblée nationale, mais certains, comme Camille Desmoulins, seront plus clairvoyants et anticiperont l'avenir de la Révolution ; Liège constituant, à leurs yeux, un bastion avancé pour la défense de la France.

Puis ce sera la guerre dès avril 1792. Les Belges et les Liégeois réfugiés en France, signeront un manifeste commun préconisant l'instauration d'une république fédérative formée de dix provinces et élisant son président au suffrage universel. Le projet échouera et au début de 1793, les Liégeois, qui ont compris que leur indépendance n'est plus possible, feront le choix de rallier la République afin de conserver les gains révolutionnaires, mais ce n'est que le 1^{er} octobre 1795 qu'ils deviendront des citoyens français.

L'Empire sera vécu d'une manière étrange. Si les préfets sont très appréciés à Liège, la crainte de voir revenir l'Ancien Régime sera toujours présente. Cependant, le « mariage » prendra, car le nouveau régime a des avantages indéniables.

En 1830, le Congrès national de Belgique connaîtra des débats difficiles : quel prince faut-il choisir ? Louis-Philippe, le nouveau roi des Français, refusera la couronne pour son fils, le duc de Nemours, et le Congrès devra accepter le candidat britannique, Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha. Enfin, la francophilie liégeoise, toujours sous-jacente, resurgira à cause des deux guerres mondiales.

Pour Philippe Raxhon, le problème de la nation est complexe. En effet, deux conceptions se heurtent : la conception française, d'origine juridique qui assimile les citoyens à la nation et la conception germanique, née de la révolte des Allemands contre le joug napoléonien.

En conclusion, Ph. Raxhon souligne les liens particuliers et profonds des Liégeois avec la civilisation française, mais, pour lui, il y a une autre vision possible qui pourrait être imposée par l'économie.

Un débat animé mais courtois a suivi, la préoccupation essentielle des intervenants se focalisant sur le défense des intérêts wallons.

Daniel LANIER

(1) Etude géopolitique (n° 25 de *Wallonie-France*) disponible au prix de 120 FB à verser sur le compte de notre périodique..

(2) Un manuel vient d'être réalisé par un collectif de professeurs de l'enseignement communal à l'initiative de l'échevin Jules Jasselette. Rappelons aussi le remarquable ouvrage d'Hervé Hasquin, *La Wallonie, son histoire*.

L'IRREDENTISME FRANÇAIS A VERVIERS, de Laurent-François Dethier à Charles de Gaulle et à quelques autres

La région verviétoise ne fait souvent que suivre, dans l'ombre et la frilosité, l'évolution des événements politiques. Pourtant, dans des circonstances très précises, elle éclate, elle se manifeste et réclame avec passion son ancrage au monde français. Comme s'il s'agissait pour elle d'une évidence, d'un ultime recours et d'un réflexe de survie.

Cela débute en 1789, à l'époque où l'avocat Laurent-François Dethier (1) anime les séances du Congrès de Polleur et sollicite, le 23 décembre 1792, la réunion du Franchimont à la République française. Sans résultat évidemment, mais avec assez de force et d'éclat pour stupéfier le pouvoir en place.

Par après, les élections pour le Congrès national belge en 1830 à peine engagées, la campagne pour la réunion à la France républicaine reprend, à Verviers, avec une nouvelle intensité dans tout l'arrondissement. Malgré le rejet des candidatures du roi Louis-Philippe et de son fils le duc de Nemours, elle suscite d'innombrables manifestations d'enthousiasme, musique en tête, cortèges, illuminations, sonneries de cloches. Les espoirs de Verviers s'effondrent le 17 février 1832. Déçus, les habitants ne voulurent pas « fermer leurs coeurs à l'espérance de voir un jour leurs voeux réalisés » (Jean Fohal).

Puis, le temps passé dans le partage d'épreuves communes, deux guerres resserrent les liens de fraternité et d'amitié.

Surprise ! En 1945, le premier vote du Congrès national wallon de Liège, que suivent de très près des

personnalités verviétoises, sera considéré comme un vote sentimental et un coup de semonce solennel.

Pour en revenir à Verviers, après le rattachement des Fourons à la province de Limbourg et la création d'une entité germanophone, on dresse, à la surprise générale, un monument à la mémoire de Charles de Gaulle et de la Résistance. Depuis lors, chaque année, le samedi le plus proche du 18 juin, sous le patronage de la ville de Verviers et des communes de Dison et de Thimister-Clermont, se retrouvent des notables et des résistants venant exprimer leur reconnaissance à Charles de Gaulle et à la culture française. Avec la participation du Consul général de France que l'on retrouve également à Liège, le 14 juillet, que l'on célèbre mieux que la fête nationale belge.

Curieux, n'est-il pas, qu'à chaque menace ou provocation sortent de l'ombre ceux qui redoutent la perte de leur identité, l'américanisation à outrance, la mondialisation économique et qui depuis 1789, logiques avec leurs ancêtres et avec eux-mêmes, n'ont qu'une espérance, leur intégration au monde français ?

Joseph GELIS

(1) L.F. Dethier (Theux, 1757-1843) a été notamment élu en 1798 membre du Conseil des Cinq-Cents pour y représenter le département de l'Ourthe. Il redeviendra juge quelques années plus tard et, en 1830, sera l'un des membres actifs du Congrès national. Il restera toute sa vie un ardent républicain.

ENCYCLOPEDIE DU MOUVEMENT WALLON

Le premier tome de cet immense travail réalisé par l'Institut Jules Destrée vient de sortir de presse. Les deux autres tomes paraîtront en novembre 2000 et janvier 2001. L'ensemble comportera plus de 1500 pages et 6000 entrées consacrées pour une large part à des notices biographiques, mais aussi aux associations, congrès, revues et journaux ainsi qu'à différentes thématiques. Nous félicitons particulièrement Mme Micheline Libon, MM. Paul Delforge et Philippe Destatte, tous trois historiens, qui ont assuré la direction de l'ouvrage.

Nous ne pouvons citer ici les noms de la soixantaine de chercheurs, issus de toutes les universités de Wallonie et de Bruxelles, qui ont collaboré à sa réalisation.

Voilà une oeuvre monumentale qui mérite de figurer en bonne place dans la bibliothèque de tout qui a la fibre wallonne ou qui, en France, au Québec, en Suisse romande - et d'ailleurs dans toute la Francophonie - s'intéresse à l'histoire et à l'avenir de la Wallonie.

Renseignements : Institut Jules Destrée, 9, avenue Louis Huart à 5000 Namur. Tél : 081/22 10 42.
Fax 081/22 64 11. Web <http://www.wallonie-en-ligne.net>



EPINGLE DANS LA PRESSE

Il y a maintenant des républicains démocrates en Flandre.

Un nouveau parti ? Non, un mouvement de réflexion né « pour protester contre la (récente) propagande pro-royale ». Son fondateur, Eric Goeman, a déjà rallié 250 personnalités dans une Association progressiste pour la République. *Le Soir* du 6/3/2000 cite les propos de Jaap Kruythof, professeur de philosophie e.r. de l'Université de Gand : « Nous nous positionnons d'abord comme des descendants des révolutionnaires de 1789 qui ont aboli la féodalité. Comme eux, nous ne pouvons admettre que d'aucuns se voient confier des mandats sans passer par le choix des citoyens » (1). Outre cela, le professeur rappelle l'anachronisme de l'exaltation de l'idée monarchiste au moment où l'Europe cherche à se construire. Enfin, la nouvelle Association entend se démarquer du *Vlaams Blok*.

(1) Il s'agit, bien sûr, des révolutionnaires français et liégeois, voire, dans les Pays-Bas autrichiens en révolte, des progressistes groupés autour de l'avocat Jean-François Vonck et non des ultra-conservateurs majoritaires dirigés par van der Noot

L'autonomie fiscale de la Flandre

Quoi qu'en pense la majorité des politiciens wallons (toujours aveugle et sourde), Patrick Dewael, ministre-président du gouvernement flamand ne renonce pas ! D'après *Le Soir* (7/03), il vient, en effet, de répondre au ministre fédéral des Finances, Didier Reynders, que « même après une diminution des impôts en Belgique, la Flandre continuera à exiger davantage d'autonomie fiscale et financière ». De plus, il souhaite voir avancer rapidement la régionalisation de l'Agriculture et du Commerce extérieur (1).

A peine un mois plus tard (cf *Le Soir* du 3/04), on apprend que Guy Verhofstadt, premier ministre fédéral, veut aussi un accord Nord-Sud d'ici Pâques sur ces matières. B+ - *Mouvement pour une Belgique rénovée* (sic), qui avait réuni à Bruxelles quelques économistes sur le thème de l'autonomie fiscale des Régions, n'a sans doute pu que constater les profondes divergences de ces messieurs. Pour Jef Vuchelen, professeur à la VUB, « il y a vraiment un problème dans le pilotage budgétaire entre les entités fédérées et l'Etat fédéral ». Pour Fernand Herman, ancien ministre des Affaires économiques, il suffirait d'un peu de bonne volonté, mais « le problème, c'est que le système fédéral n'est qu'un leurre. Dépourvu de hiérarchie des normes, de partis nationaux ou de Cour constitutionnelle, notre système belge est instable (et il ajoute) l'autonomie fiscale est un pas de plus vers la partition de ce pays ». Pour Jan Van Doren, directeur-adjoint du centre d'études de la VEV (patronat flamand), il aurait fallu, depuis les années '70, octroyer l'autonomie fiscale, ce qui aurait empêché le gonflement « himalayesque » de la dette de

l'Etat. Enfin, pour Paul Van Rompuy, professeur à la KUL (*Leuven*), la part des impôts régionaux doit passer de 10 à 50 %. Espérons que cette fois, B+ comprendra que tout f... le camp !

(1) C'est chose faite depuis le 8 avril !

« Nous vivons dans deux pays... »

Interrogé par *Le Soir* (1-2/04) à propos de la montée de l'extrême droite en Autriche, en Flandre, voire en Suisse, et de la nécessaire résistance à lui opposer, Hervé Hasquin, ministre-président de la Communauté française, a notamment répondu qu'il doutait, à 6 mois des élections communales, de voir l'opinion politique flamande prendre le risque de condamner le *Vlaams Blok*, ajoutant : *Nous vivons dans deux pays, de plus en plus.*

Dans le même ordre d'idée, *Le Quinzième jour* (n° 92, 15/03-4/04) a interrogé Jean Beaufays à propos de Haider et de son FPÖ, digne héritier de l'idéologie hitlérienne. Le politologue constate que l'Autriche n'a jamais connu de dénazification et que le nationalisme y est resté vivace depuis l'effondrement de l'Empire austro-hongrois en 1918 (1). Il rappelle ensuite la nécessité d'expliquer à la jeunesse « toute l'horreur que charrient la dictature, le nationalisme et le rejet de l'Autre ». Curieux amalgame, car, à ce compte là, tout qui lutte pour son peuple et sa culture devient automatiquement un affreux nationaliste. Voilà les patriotes wallons avertis ! Mais, au fait, comment M. le Professeur définit-il un défenseur de la Belgique ?

(1) La défaite de l'automne 1918 avait immédiatement provoqué un large consensus pour fondre l'Autriche dans l'Empire allemand. La chose se fera dans l'allégresse 20 ans plus tard (*Anschluss*).

Brève histoire belgo-flamande

A Bruxelles, l'Atomium, symbole altier de la Belgique depuis l'Expo de 1958, est très, très délabré - comme l'Etat belge, en somme ! Pas idiote, la Région flamande a proposé un bon paquet de millions pour retaper le grand bidule. Refus francophone : pas question de voir Mère Flandre annexer les « Boules nationales ». Il faudra donc attendre que le fédéral daigne déboursier un petit milliard pour ces réparations. Par ces temps de purée, ce n'est pas donné !

Geen meer faciliteiten !

L'auditeur du Conseil d'Etat vient d'accuser de nullité le circulaire Peeters qui, depuis 4 mois, réduisait les facilités accordées aux francophones domiciliés dans les communes à statut linguistique spécial. Satisfaction (discrète) chez les politiques bruxellois et wallons et... refus du gouvernement de Flandre : les contraintes seront maintenues. Mieux, au cas où le Conseil d'Etat confirmerait l'avis négatif de son auditeur, les juristes flamands plancheront sur une autre circulaire tout aussi - ou plus - restrictive, car pour tout bon Flamand, les *faciliteiten* restent limitées dans le temps. Affaire à suivre.

>>>

Le communautaire : tant va la cruche à l'eau...

C'est ainsi que Ghislaine Julémont a intitulé son édito dans *Le Ligueur* (5/04/2000). Les francophones, dit-elle, ont cru un peu trop vite que leur « Front du refus » avait définitivement repoussé les revendications flamandes. En réalité, les 5 points du *Vlaamse Raad*, établis sous Luc Van den Brande, ancien ministre-président CVP du gouvernement flamand et votés à une très large majorité, sont toujours bien là !

Les libéraux flamands (VLD) s'impatientent et ne veulent pas risquer de voir, dans un premier temps, la *Volksunie* claquer la porte du gouvernement fédéral, et ainsi provoquer une crise majeure. D'autre part, le parti catholique flamand (CVP), mortifié par son éviction du pouvoir, se distingue par un nationalisme exacerbé et se montre près à toutes les compromissions et surenchères pour redevenir le premier parti en Flandre (ndlr : peut-être avec la bénédiction de la monarchie ?).

Côté francophone, il faudra beaucoup de lucidité afin de faire progresser la réforme de l'Etat par des *négociations franches et loyales* (sic).

Quant à l'autonomie fiscale réclamée à cor et à cri par la Flandre, après tout, dit Ghislaine Julémont, (elle) existe bien dans d'autres pays fédéraux sans soulever de problème. Pourquoi en serait-il autrement chez nous ?

Mais justement, Madame, parce qu'il n'y a jamais eu de chez nous et que cette autonomie de la fiscalité ne fera que supprimer un des derniers étançons de la Belgique !

Jacques LIENARD

* * *

Belgien : Der lebensmüde Staat

« L'Etat fatigué de vivre ». C'est sous ce titre que la revue allemande bien connue dans les milieux économiques, la *Wirtschaftswoche* a, dans son n°45 daté du 5/11/1999, analysé avec une grande lucidité la *longue et pénible agonie de la Belgique*. Evoquant le maelström des assassinats d'enfants, des affaires de corruption, des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, du scandale de la dioxine, des crises communautaires incessantes, le commentateur allemand fait sien la conclusion d'Yves Desmet, rédacteur du *Morgen*, suivant lequel *les Belges seront un jour surpris de constater que la Belgique n'existe plus*.

Pour un pays qui fait la moitié de la Bavière, et compte moins d'habitants que le Bade-Wurtemberg, il souligne que, contrairement à l'Allemagne ou aux Etats-Unis, le principe fédéral ne sert pas, en Belgique, de véhicule pour une démarche commune mais, au contraire, pour tenir distantes l'une de l'autre deux communautés qui ne veulent rien créer ensemble. (...) Le processus politique est tout à fait kafkaïen lorsque des textes législatifs et des décrets concernent plusieurs Régions, prenant l'exemple d'un banal décret de circulation routière ayant demandé l'approbation de 19 ministres.

L'auteur, Christian Deysen, citant le politologue M. Martiniello, de l'ULg, rappelle que « sans le capital français, la Belgique ne pourrait plus fonctionner ».

Le compromis diplomatique conclu en 1831 entre les grandes puissances de l'époque a donné naissance à un Etat mais pas à une Nation. Un conflit linguistique aigu et continu et la profonde différence de mentalité entre les groupes de population ont empêché, jusqu'à ce jour, la constitution d'une vraie société belge ou plus précisément d'un sentiment de solidarité dépassant les frontières des villes et des régions. Déjà en 1910, l'écrivain Léon Bloy notait dans son journal : *Il y a des jours où je me demande si la Belgique existe réellement, ou si tout cela n'est pas un tour d'un génial illusionniste.*

Ch. Deysen pose la question de la survie problématique de la Belgique, remarquant que même la monarchie, qui représente le dernier ciment d'une construction étatique belge caduque, peut encore à peine exercer son rôle constitutionnel, parce qu'il n'y a plus rien à cimenter.

Ce n'est pas la première fois (ni la dernière) - voir également la presse britannique - que l'observateur extérieur est plus objectif et a une meilleure vision que bon nombre de commentateurs et analystes frileux et « politiquement corrects » qui anesthésient la Wallonie et Bruxelles.

Marc DE MIDDELEER

Quelques zigotos déçus...

Dans son n° 42 (14-20/03), *Le Journal du Mardi* a consacré quelques pages aux « anti-Belges francophiles » (y compris les interviews de MM P.H. Gendebien et de Cl. Berdekens). La journaliste de service a cru comprendre qu'il ne s'agissait que de quelques zigotos déçus de l'Etat belge, s'inquiétant toutefois d'apprendre que des personnalités politiques wallonnes (dont M. R. Collignon) seraient du nombre. En outre, selon cet hebdomadaire bruxellois le *Mouvement Wallonie-France* vient de se transformer en parti.

La mise au point que notre périodique *Wallonie-France*, expression libre, démocratique et pluraliste, a immédiatement adressée au JDM, n'a pas été publiée sauf une phrase actant que *Wallonie-France* n'était pas le *Mouvement* absorbé récemment par le RWF. Notre démenti à propos de l'affiliation attribuée à M. Robert Collignon n'a pas été reproduit.

Un de nos lecteurs réagissant à la mise au point renvoyée à plusieurs personnalités pour information tire la morale de l'affaire : *Ton envoi me paraît avoir été judicieux quand cela me serait que pour démontrer la grossière faiblesse de « l'investigation » menée par une personne dont on s'attend à ce qu'elle soit journaliste et sérieuse.*

Wallonie-France

NB : Aux dernières nouvelles, *Le Journal du Mardi* cesse de paraître...

NOTRE AMI JEAN-EMILE HUMBLET A L'HONNEUR

La jeune province du Brabant wallon vient de mettre à l'honneur « 100 Brabançons wallons du XXe siècle en leur consacrant un gros ouvrage illustré de nombreuses photos (Editions de la province du Brabant wallon, 1300 Wavre, 29 février 2000). Parmi les lauréats, se trouve notre ami Jean-Emile Humblet, choisi en raison de ses engagements wallons. (p.107)

Né à Liège en 1920 - études de droit et de sociologie (UCL/ULB) - fonctionnaire européen et professeur à l'ICHEC et à l'Université de Mons-Hainaut - sénateur honoraire RW puis RPW (1978-1985) - fondateur du groupe « Eglise-Wallonie » (1982) et membre de divers mouvements wallons (dont Wallonie-France) depuis 1945 - domicilié à Genval.

Wallon, chrétien et progressiste : on pourrait se contenter de ces trois mots pour résumer la vie et l'action de Jean-Emile Humblet, ce Liégeois installé dans « son » Brabant wallon depuis 1963.

Mais peut-on ainsi résumer la vie de ce sociologue profondément engagé et rempli d'énergie qui, aujourd'hui encore, partage ses trop courtes journées entre de multiples associations et fondations qu'il a bien souvent créées ? Citons l'association Eglise-Wallonie qui milite pour la création d'un diocèse du Brabant Wallon, l'association franco-européenne de Waterloo, la Fondation Wallonne - établie à Louvain-la-Neuve en mémoire de ses deux enfants morts accidentellement - qui veut concourir à un renouveau du pays wallon, au delà des cloisonnements politiques et idéologiques...

Jean-Emile Humblet perçoit, pour la première fois, l'enjeu du problème wallon en 1938, en assistant à un exposé du chanoine Jacques Leclercq. Durant la guerre, il préside la Fédération wallonne des Etudiants de Louvain et entre en contact avec les militants de Wallonie libre clandestine. En 1945, il figure parmi les membres fondateurs du mouvement Rénovation wallonne (auquel il demeurera toujours fidèle). La même année, il participe au Congrès national wallon de Liège qui vote avec le cœur une motion de rattachement à la France et se prononce ensuite, avec la raison, pour la fédéralisme. Ce congrès inspirera toute son action politique.

Jusqu'en 1963, Jean-Emile Humblet réside le plus souvent à l'étranger, d'abord comme docteur à Paris, ensuite comme haut fonctionnaire à la Commission européenne de la CECA. Il s'installe définitivement à Genval en 1964 et devient profes-

seur ordinaire à l'ICHEC et chargé de cours à l'Université de Mons-Hainaut.

Il rejoint le Rassemblement wallon après l'affaire de Louvain et est élu sénateur en 1978. Il occupe de multiples fonctions (Président du Conseil économique du Brabant wallon, membre coopté du Conseil économique régional de Wallonie...) et mène une activité parlementaire débordante. Lors de l'éclatement du RW, il choisit le camp des progressistes qui se rapprochent du parti socialiste. Aux élections suivantes, les socialistes brabançons le choisissent pour être sénateur provincial. Ce chrétien de gauche quitte définitivement le Sénat en 1986 en n'ayant jamais accepté de prendre sa carte au PS, parti sur lequel il jette aujourd'hui un regard amical mais extrêmement critique.

A Genval, Jean-Emile Humblet pourrait aujourd'hui jouir paisiblement d'une retraite bien méritée et regarder grandir ses deux petits-enfants, en compagnie de sa femme, l'écrivain(e) Françoise Humblet-Vieujant... Mais penser cela, c'est mal connaître l'homme. Toujours solidaire de ceux - Kurdes ou Palestiniens - qui sont opprimés, il va d'un pays à l'autre, passe de réunion en réunion, publie (en collaboration) un recueil des textes importants du Mouvement wallon et se repose très peu. Il met dans toutes ses activités la fougue et la passion d'un jeune homme, d'un militant toujours fidèle à ses engagements.

Décidément, on ne résume pas la vie d'un tel homme. On peut tout juste en donner un timide aperçu. Si vous ne le croyez pas, essayez simplement de lui téléphoner. Vous comprendrez très vite : Jean-Emile Humblet est toujours ailleurs !

D.P.

ABONNEMENT A WALLONIE-FRANCE**SIMPLE : 500 FB ou 100 FF****SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF****ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF**

à verser au compte 240 - 0547991 - 42 de *Wallonie-France* à Esneux-Tilff
pour la Wallonie et Bruxelles,

ou au compte de *Wallonie-France* à la BRED à Paris :
212-18-1978 (code banque 10107 - code guichet 00118) pour la France .

Un conseil à nos amis français : préférez le virement au chèque afin que nous puissions vous identifier.

Wallonie-France

est éditée sous le patronage de : MM. Jean DEFRAIGNE , Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Philippe DETROZ, Jacques DUPONT, Paul DURIEUX, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Yves LEBEAU, Pierre MELON, Pierre MELOT, Christian PATERNOSTRE , André PATRIS, Pol REMY, Jacques ROGISSART, Jean-Philippe SMEERS .

* * *

Direction : André SCHREURS, 8, rue Naimette, 4000 Liège - Tél. 04/ 224 13 79. *Rédaction* : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. 04/ 253 26 47. *Composition* : Monique WESMAEL - Télécopieur (Fax) : 04/ 252 09 07. *Trésorerie* : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04/ 388 20 90. *Secrétariat et éditeur responsable* : Jacques CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges/Meuse - Tél. et fax : 04/ 275 36 20. GSM : 0477/29 63 24.

Correspondants**Brabant wallon :**

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 69, rue du Bauloy, 1340 Ottignies. Tél. : 010/41 16 38.

Hainaut :

Charleroi : Ginette MONOYER, 11, Murmure des Grands Arbres, 6032 Mont's/ Marchienne. Tél. : 071/36 79 79.

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy Brès, 7000 Mons. Tél. : 065/33 93 95.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple. Tél. : 085/51 25 52.

Verviers : Joseph GELIS, 79, place du Sablon, 4820 Dison. Tél. : 087/33 25 08.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles. Tél. : 02/770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Alfrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F 83390 Puget-Ville. Tél. : 4/94 33 53 66.